



Isigny
sur mer

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES (R.O.B.)

ANNÉE 2023

EN VUE DU DÉBAT D'ORIENTATIONS
BUDGÉTAIRES



Les éléments de ce rapport sont destinés à alimenter les débats du Conseil Municipal.et évolueront selon les arbitrages et en fonction des nouveaux éléments connus avant le vote du Budget Primitif.

SOMMAIRE

1 – PRÉAMBULE	page 4
2 – CONTEXTE ÉCONOMIQUE	page 5
3 – MÉTHODOLOGIE D'ÉLABORATION DU ROB 2023	page 8
4 – LES GRANDES MASSES FINANCIÈRES	page 9
4.1– Les Masses budgétaires :	page 9
4.2– Soldes financiers	page 9
4.3– Fonds de roulement et résultat prévisionnel	page 9
4.4– Endettement	page 9
5 – LES GRANDS ÉQUILIBRES FINANCIERS	page 10
5.1 – Soldes intermédiaires de gestion	page 10
5.2 – Epargne brute	page 11
5.3 – Effet de ciseau	page 11
6 – LE NIVEAU DE L'ENDETTEMENT	page 13
6.1 – Encours de dette et emprunts nouveaux	page 13
6.2 – Annuités de la dette	page 14
6.3 – Ratio de désendettement	page 15
7 – LA FISCALITÉ DIRECTE	page 16
7.1 – L'évolution des bases	page 16
7.2 – Evolution des taux et des produits	page 16
8 – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	page 19
8.1 – Les recettes de fonctionnement	page 19
8.2 – Les dépenses de fonctionnement	page 21
9 – LA SECTION D'INVESTISSEMENT	page 24
9.1 – Les recettes d'investissement	page 24
9.2 – Les dépenses d'investissement	page 25
10 – LE PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT ET SON FINANCEMENT	page 27
10.1 – Les dépenses prévues au PPI	page 27
10.2– Les financeurs du PPI	page 32
10.3 – Le coût annuel	page 32
11– LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT	page 33
12 – LES RATIOS	page 34
13 – LES RESSOURCES HUMAINES	page 35
13.1 – Structure et évolution des effectifs	page 35
13.2 – Rémunération du temps de travail	page 37

1 – PRÉAMBULE.

Objectifs et Obligations légales :

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 Février 1992, la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'impose aux communes et constitue la première étape du cycle budgétaire annuel. Le DOB doit se tenir dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Ce dernier permet de discuter des orientations budgétaires de la collectivité et d'informer les élus sur sa situation financière.

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la R2publique dite loi « NOTRe » publiée au journal officiel du 8 Août 2015 a voulu accentuer l'information à destination des conseillers municipaux.

Aussi, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Maire et ses collaborateurs sur les grandes orientations budgétaires, les projets envisagés sur les exercices à venir (engagements pluriannuels), l'évolution du taux de fiscalité locale, le niveau des subventions aux associations ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Le ROB donne lieu à un débat qui est acté par une délibération du conseil municipal transmise au contrôle de légalité en Préfecture.

Ce débat est l'occasion pour le Conseil Municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affectées dans le budget primitif même au-delà pour certains programmes lourds (financièrement ou qui durent dans le temps). Il s'agit également d'un moment privilégié pour faire un point à un moment donné sur les évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur la capacité de financement de la commune.

Les indications données dans le présent ROB le sont à titre indicatif, basées sur des données estimées et donc susceptibles d'évoluer selon l'activité réelle des prochaines semaines et à la suite du débat du conseil municipal. Ce Dernier tiendra compte du contexte économique national et des orientations de la loi de Finances pour 2023 ainsi que de la situation financière locale.

Le budget primitif de la commune d'Isigny-sur-Mer sera soumis à l'approbation du conseil municipal lors de la séance du 11 Avril 2023.

Dans un souci de meilleure compréhension et de cohérence, le présent rapport est organisé autour des trois parties suivantes :

- Le contexte économique dans lequel s'établira le budget 2023,
- Une analyse rétrospective et principaux ratios de 2020 à 2022,
- Les orientations budgétaires de l'exercice 2023.

2 – CONTEXTE ÉCONOMIQUE

LE CONTEXTE MONDIAL :

La reprise de l'économie d'après pandémie de 2021 (+6%) s'est fortement essoufflée en 2022 (+3.2%) et les prévisions restent faibles pour 2023 (+2.7%), plus faible croissance depuis 2001, hors crise financière de 2008 et pandémie en 2020 (prévision du FMI – Octobre 2022).

Les facteurs imprévisibles que sont la guerre en Ukraine, la crise énergétique et le fort rebond de l'inflation participent à la morosité de l'économie mondiale. Les conséquences sont aussi locales et touchent les particuliers, les entreprises et les collectivités locales.

Au niveau des politiques monétaires, les Etats et les Banques Centrales auront à trouver un juste équilibre entre la lutte contre l'inflation et les risques financiers, d'une part, et le soutien à la reprise économique d'autre part.

LE CONTEXTE EUROPÉEN :

Si la zone euro devrait croître de 3,1 % en 2022, encore portée par le rattrapage post-Covid sur le premier semestre, la croissance reculerait à 0,5 % seulement en 2023, selon le FMI. Dans le détail, l'Allemagne (- 0,3 %) et l'Italie (- 0,2 %) devraient enregistrer une récession en 2023, plus affectées par la crise énergétique que la France (0,7 %) ou l'Espagne (1,2 %). L'Europe centrale, de l'Est et du Sud – devrait, de son côté, croître (hors pays touchés par le conflit : Ukraine, Biélorussie et Russie) de 4,3 % en 2022 et 1,7 % en 2023.

L'inflation a été plus forte que prévue (zone euro : 9.2% en décembre 2022 contre 0.9% en janvier 2021). La prévision est de 5.7% en 2023 (FMI).

LE CONTEXTE NATIONAL :

Après une croissance du PIB de 6.8% en 2021, la croissance a ralenti progressivement en 2022, pour atteindre 2.6%. La loi de Finances 2023 table sur 1% de croissance en volume tandis que la Banque de France prévoit un faible 0.3%.

L'inflation atteint 7.1% en novembre 2022. La Loi de finances pour 2023 l'estime à 4.2%.

La loi de Finances prévoit un déficit public à 5% en 2023, soit 159 Md€.

La dette publique prévisionnelle devrait franchir les 3 000 milliards en 2023. La loi de finances prévoit une baisse du niveau d'endettement de 111.6% du PIB en 2022 à 111.2% du PIB fin 2023, malgré une charge de la dette en hausse (+15 Mds de charge de la dette en 2022, en raison de la hausse des taux d'intérêt).

PRINCIPALES MESURES DE LA LOI DE FINANCES 2023 :

La loi de finances adoptée le 17 décembre 2022 comporte des mesures qui impactent directement ou indirectement les collectivités territoriales.

➔ Dotation de l'État pour les collectivités locales :

La dotation globale de fonctionnement (DGF) augmente de 320 M€ au bénéfice principalement des communes rurales dont 200 M€ sur la dotation de solidarité rurale (DSR), 90 M€ sur la dotation de solidarité urbaine (DSU) et 30 M€ sur la dotation intercommunalité.

➔ La CVAE : la suppression sur deux ans :

La cotisation à la valeur ajoutée (CVAE) sera supprimée progressivement sur 2 ans : le taux d'imposition est réduit de moitié pour 2023, puis sera supprimé en 2024 avec une perte de recettes de 8 milliards en 2023 et 2024. Pour compenser le produit de la CVAE des entreprises, les départements et le bloc communal se verront attribuer une fraction de la TVA. Cette fraction sera attribuée à un fonds national d'attractivité économique des territoires.

➔ La Taxe d'Aménagement – le reversement en option :

La loi de finances pour 2022 avait institué le reversement obligatoire par les communes d'une partie ou de la totalité du produit de la taxe d'aménagement à leur intercommunalité, et ce, en tenant compte des dépenses d'équipements publics que cette dernière finance du fait de ses compétences sur le territoire communal. Ce reversement devient facultatif. Les communes et les EPCI ayant jusqu'au 31 Janvier 2023 pour rapporter ou modifier les délibérations de reversement au titre de 2022 et de 2023.

➔ La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives :

Face à la flambée des dépenses d'énergie, les maires pourront compter, pour boucler leurs budgets 2023 sur la revalorisation forfaitaire de 7.10 % des valeurs locatives cadastrales qui sert de base aux impositions locales. Elle devrait représenter 3 Mds€ supplémentaires pour les collectivités.

➔ L'actualisation des valeurs locatives :

La réforme du mode de calcul des valeurs locatives, pour les particuliers et les entreprises, est décalée de deux ans. La réactualisation des valeurs locatives professionnelles qui devait s'appliquer dès 2023 a été repoussée à 2025. Concernant les valeurs locatives d'habitation, leur actualisation est reportée à 2028.

➔ Les dépenses énergétiques : trois dispositifs de soutien aux collectivités en 2023 :

☛ Le bouclier tarifaire :

Il bénéficie aux communes ayant moins de 10 agents (ETP), disposant de moins de 2M€ de recettes et ayant contractualisé une puissance inférieure à 36 kilovoltampères (kVA). Il plafonne la hausse des prix à 15%.

☛ Le filet de sécurité énergétique :

Il est retenu à hauteur de 1,5 milliard d'euros. Afin d'en bénéficier, une collectivité devra enregistrer en 2023 une baisse de plus de 25% de son épargne brute et une augmentation de ses dépenses d'énergie supérieure à 60% de l'augmentation de ses recettes réelles de fonctionnement en 2023 par rapport à 2022. La dotation sera égale à 50% de la différence entre l'augmentation des dépenses d'approvisionnement en énergie, électricité et chauffage urbain entre 2023 et 2022 et 60% de celles des recettes réelles de fonctionnement entre 2023 et 2022.

☛ Amortisseur électricité :

Il concerne les collectivités et leurs groupements qui payent leur électricité plus de 180 € / MWh (0,18 € KWh), hors taxe et hors TURPE (frais d'acheminement). Au-delà de ce seuil, l'Etat prendra en charge 50% du montant, et ce jusqu'à un prix plafond de 500 € MWh (0,50 KWh).

➔ **Création d'un « fond vert » :**

Le fonds vert vise à soutenir la performance environnementale des collectivités (rénovation des bâtiments public, modernisation de l'éclairage public, valorisation des bio-déchets....) ? l'adaptation des territoires au changement climatique (risques naturels, renaturation) et l'amélioration du cadre de vie (requalification des friches, etc.)

En 2023, le fonds s'élève à 2Md€ en autorisations d'engagement et 500 M€ en crédit de paiement. Les crédits seront placés sous la responsabilité des préfets de région qui les répartiront aux préfets de département. Ces derniers sélectionneront les projets des collectivités. Le cumul des aides du fonds avec les dotations locales (DETR/DSIL) est possible).

3 – MÉTHODOLOGIE D'ÉLABORATION DU ROB 2023.

A la clôture de l'exercice 2022, la situation financière de la commune reste saine avec un niveau d'endettement peu élevé.

Après deux années de crises sanitaires, les orientations budgétaires présentées ci-après s'inscrivent dans un contexte international marqué par le conflit Ukrainien et les conséquences qui en découlent en termes de développement économique, d'inflation galopante sur les prix des matériaux, de pénurie et d'augmentation des coûts de l'énergie.

Ainsi, le budget 2023 devra pleinement inclure ces nouvelles données qui nous imposent à la fois d'adapter notre exécution budgétaire mais aussi d'engager une véritable politique de sobriété visant à préserver des marges financières pour l'investissement et à réduire l'impact de nos choix sur le climat. La modulation de l'éclairage public, le remplacement des lampadaires de plus de 30 ans par des LED, la réduction des températures dans les bâtiments publics, les restrictions mises en place pour limiter la consommation d'eau sont autant de mesures de sobriété indispensables pour contenir la hausse des dépenses.

Comme rappelé précédemment, pour faire face aux conséquences de l'inflation, les collectivités peuvent prétendre au filet de sécurité ou à l'amortisseur électricité qui prendra en charge 50% des surcoûts au-delà de 180€ le MWh.

Afin de bénéficier de ce dispositif, la commune a, conformément au décret du 31 décembre 2022, communiqué au fournisseur d'énergie, une attestation sur l'honneur justifiant de son éligibilité à l'application de ce mécanisme.

La ville souhaite pour autant poursuivre sa politique ambitieuse d'investissement qui se traduit par un programme d'investissements étalé sur la deuxième moitié du mandat. Ce contexte particulièrement contraint ne fait que renforcer la volonté de la commune de saisir toutes les opportunités de financement de ses investissements qui peuvent être proposées.

Sans avoir recours à l'emprunt, le fonds de roulement sera mobilisé à hauteur de 616 068 € pour 2023 afin de financer les projets d'investissements estimés à 2 181 K€ pour la période 2023.

Malgré le contexte inflationniste, il sera proposé de ne pas augmenter les taux des impôts directs locaux 2023 comme ce fut le cas depuis 2017 hors lissage mis en place lors de la création de la commune nouvelle.

La prospective budgétaire réalisée permet d'envisager une épargne nette de 258 052 € pour l'année 2023.

Le budget 2023 de la ville sera élaboré sur la base d'hypothèses réalistes et prudentes de recettes, avec la volonté de contenir les effets de ce contexte inflationniste sur nos dépenses de fonctionnement.

Il est rappelé qu'au moment où est rédigé ce rapport, le budget 2023 n'est pas encore finalisé et reste soumis à des arbitrages. Les enveloppes définitives seront communiquées dans le rapport du budget primitif.

4– LES GRANDES MASSES FINANCIÈRES.

4.1 – Les masses budgétaires.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Recettes de fonctionnement	3 058 229	3 138 268	3 259 841	3 246 817	3 317 085	3 395 883
Dépenses de fonctionnement	2 455 937	2 534 865	2 529 335	2 889 219	2 828 092	2 902 364
<i>dont intérêts de la dette</i>	28 441	26 159	27 671	30 736	28 618	40 504
Recettes d'investissement	100 263	305 756	1 071 688	1 410 237	690 840	246 247
<i>dont emprunts souscrits</i>	0	0	630 000	0	279 110	0
Dépenses d'investissement	478 479	1 033 598	2 155 871	2 290 063	1 041 938	701 856
<i>dont capital de la dette</i>	79 749	71 625	88 060	99 546	83 460	97 408
<i>dont P.P.I</i>	386 109	960 213	2 067 811	2 188 756	956 717	602 688

4.2 – Soldes financiers.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Epargne de gestion	627 333	629 561	758 176	388 334	517 611	534 024
Epargne brute	598 892	603 402	730 505	357 598	488 994	493 519
Epargne nette	519 143	531 777	642 445	258 052	405 533	396 112

4.3 – Fonds de roulement et résultat prévisionnel.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Fonds de roulement en début d'exercice	1 392 347	1 616 414	1 491 974	1 138 295	616 068	753 963
Résultat de l'exercice	224 076	-124 440	-353 678	-522 228	137 895	37 910
Fonds de roulement en fin d'exercice	1 616 423	1 491 974	1 138 295	616 068	753 963	791 873

4.4 – Endettement.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Encours au 31 décembre	859 522	787 897	1 330 257	1 230 711	1 426 360	1 328 952
Ratio de désendettement	1,4 ans	1,3 ans	1,8 ans	3,4 ans	2,9 ans	2,7 ans
Emprunt	0	0	630 000	0	279 110	0

5 – LES GRANDS ÉQUILIBRES FINANCIERS.

5.1 – Soldes intermédiaires de gestion.

Soldes intermédiaires de gestion :

Ce sont des indicateurs permettant d'analyser le niveau de richesse de la collectivité. La part des cessions d'immobilisations est retirée car il s'agit d'une recette exceptionnelle.

Epargne de gestion = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette.

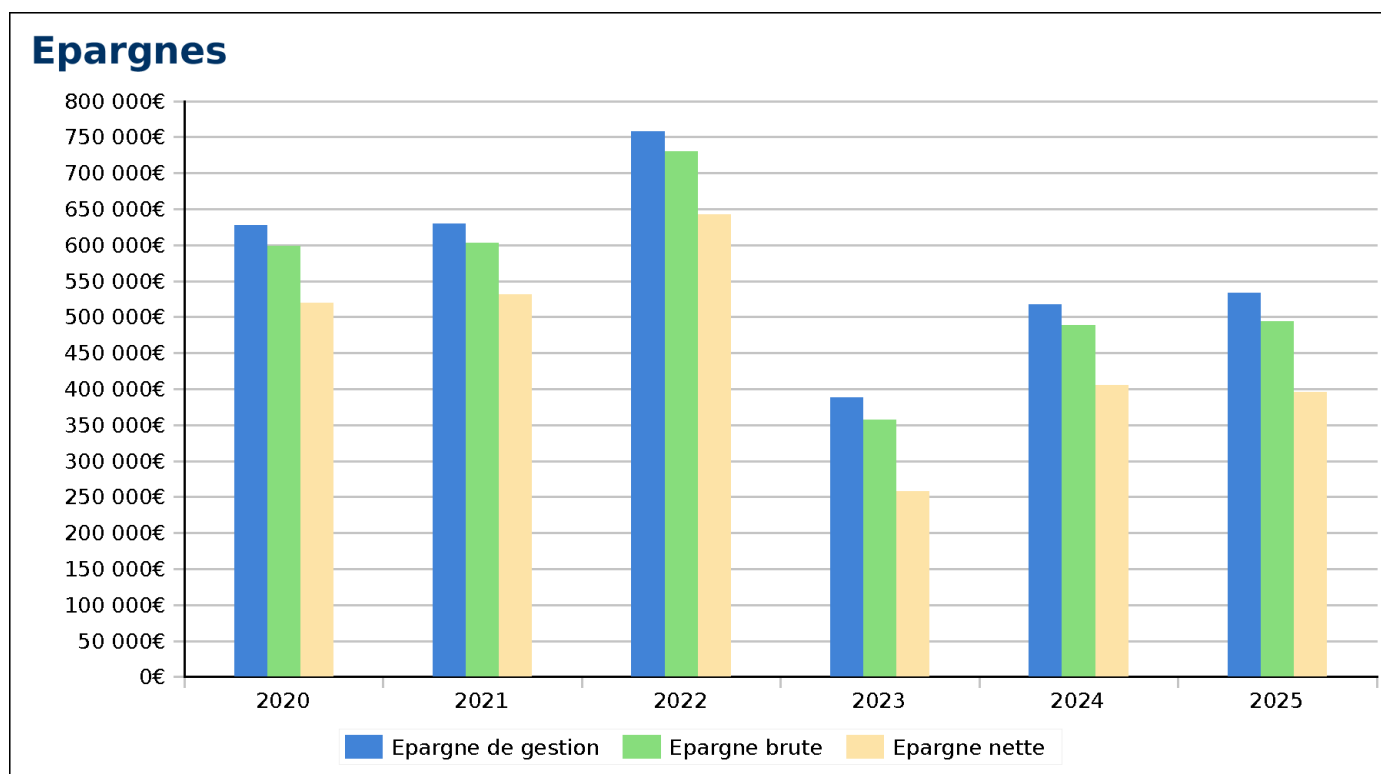
	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Montants	627 333	629 561	758 176	388 334	517 611	534 024

Epargne brute = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Montants	598 892	603 402	730 505	357 598	488 994	493 519

Epargne nette = Epargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel. Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée.

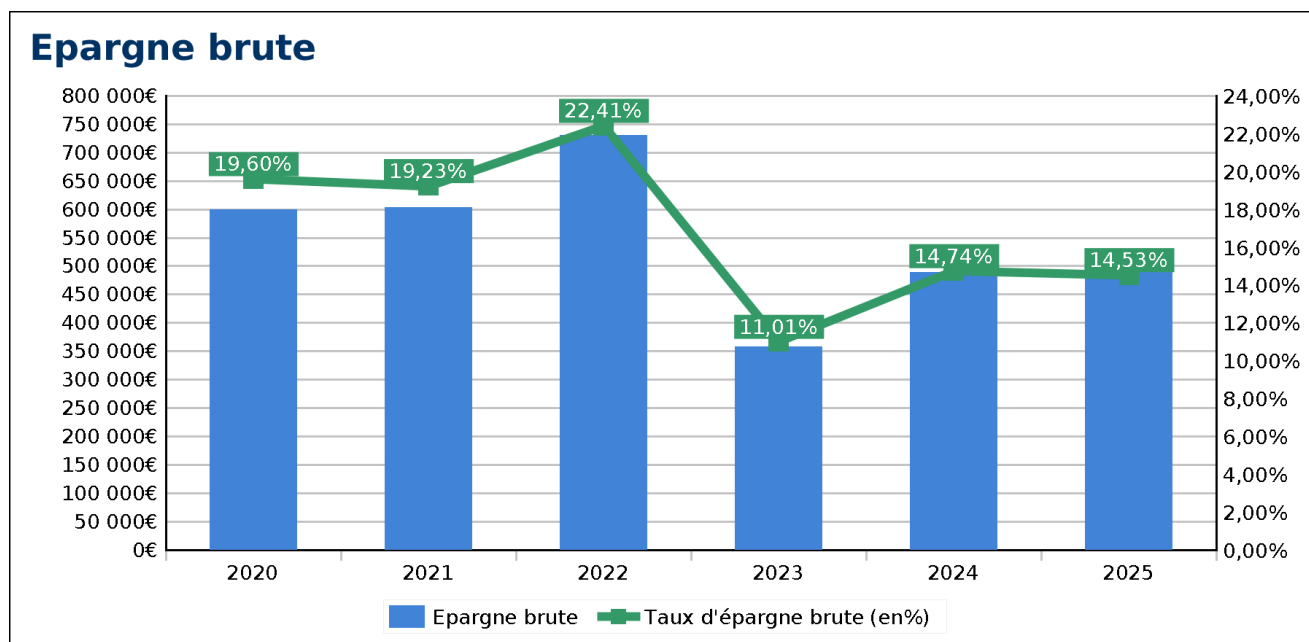
	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Recettes de fonctionnement	3 058 229	3 138 268	3 259 841	3 246 817	3 317 085	3 395 883
Epargne de gestion	627 333	629 561	758 176	388 334	517 611	534 024
Epargne brute	598 892	603 402	730 505	357 598	488 994	493 519
Taux d'épargne brute (en %)	19,6 %	19,23 %	22,41 %	11,01 %	14,74 %	14,53 %
Epargne nette	519 143	531 777	642 445	258 052	405 533	396 112



5.2 – Epargne brute.

Epargne brute = C'est l'écart entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement. L'excédent appelé aussi autofinancement brut finance la section d'investissement et doit être supérieur ou égal au remboursement du capital de la dette. La part des cessions d'immobilisations est retirée car il s'agit d'une recette exceptionnelle.

Le taux d'épargne brute est la valorisation en pourcentage de l'épargne brute.



L'épargne brute et le taux d'épargne brute évoluent de la façon suivante :

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Epargne brute	598 892	603 402	730 505	357 598	488 994	493 519
Taux d'épargne brute (en %)	19,6 %	19,23 %	22,41 %	11,01 %	14,74 %	14,53 %

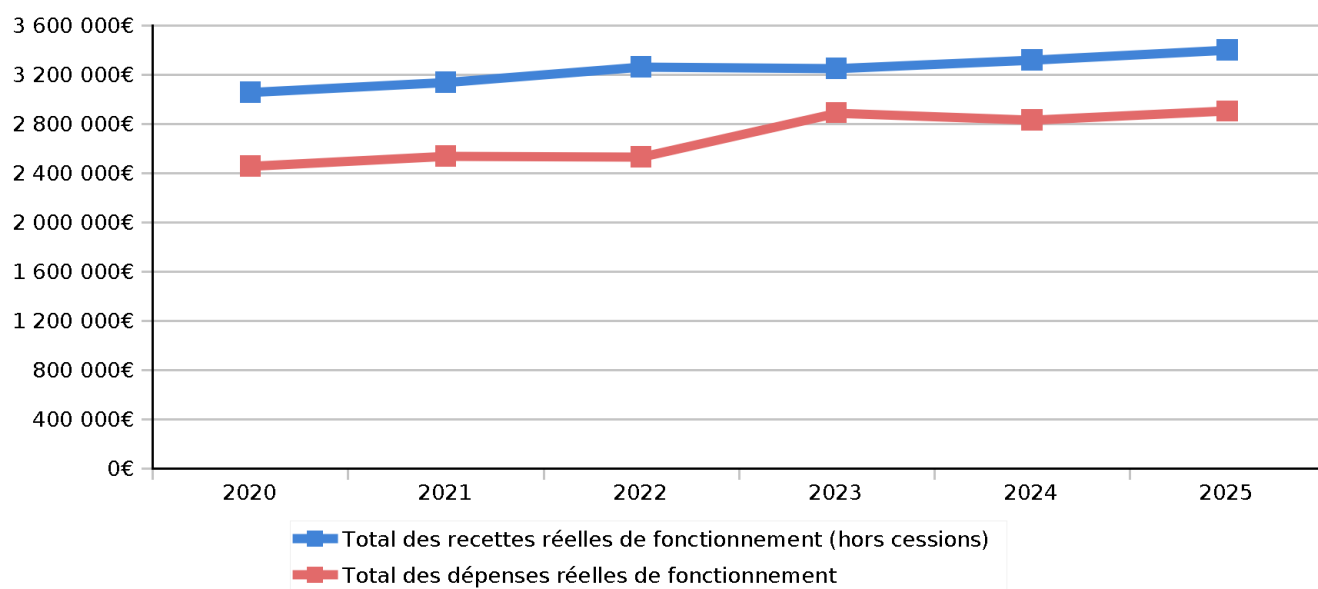
5.3 – Effet de ciseau.

Effet de ciseau : Evolution de l'écart entre les recettes d'exploitation hors cession (fonctionnement) et les dépenses d'exploitation (fonctionnement) y compris les cessions d'immobilisations.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Recettes de fonctionnement (hors cessions)	3 054 829	3 138 268	3 259 841	3 246 817	3 317 085	3 395 883
Evolution n-1	-0,23 %	2,73 %	3,87 %	-0,4 %	2,16 %	2,38 %
Dépenses de fonctionnement	2 455 937	2 534 865	2 529 335	2 889 219	2 828 092	2 902 364
Evolution n-1	-5,68 %	3,21 %	-0,22 %	14,23 %	-2,12 %	2,63 %

La comparaison de l'évolution des courbes de recettes et de dépenses de fonctionnement alerte sur la dégradation de l'épargne et sur les risques de l'effet ciseau.

Effet de ciseau



6– LE NIVEAU DE L'ENDETTEMENT.

6.1 – Encours de dette et emprunts nouveaux.

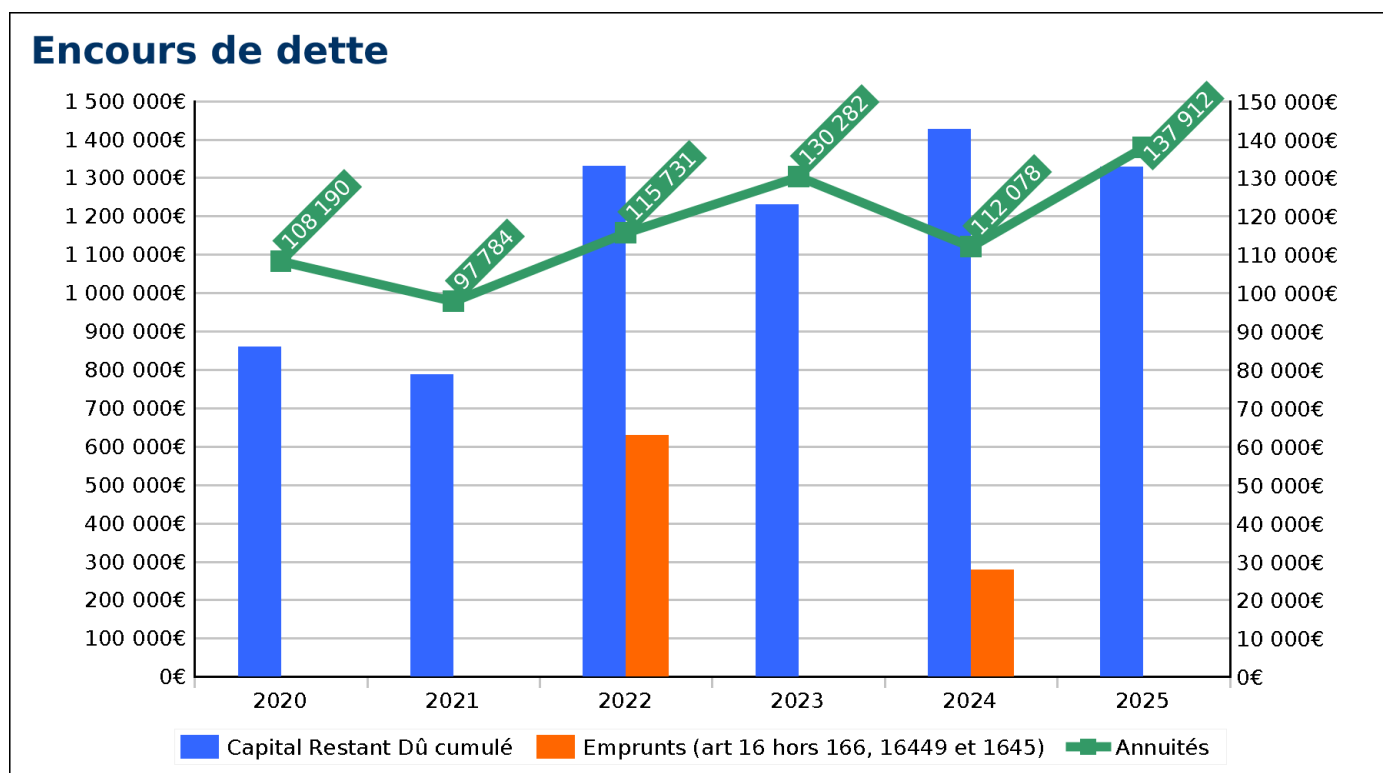
Selon ce scénario, l'encours de la dette évoluerait de **859 522 € en 2020 à 1 328 952 € en 2025** (échelle de gauche du graphique).

De la même façon, l'annuité de la dette évoluerait de **108 190 € en 2020 à 137 912 € en 2025** (échelle de droite du graphique).

	Encours de dette au 31/12	Evolution n-1	Emprunts nouveaux
2020	859 522	-8,49 %	0
2021	787 897	-8,33 %	0
2022	1 330 257	68,84 %	630 000
2023	1 230 711	-7,48 %	0
2024	1 426 360	15,9 %	279 110
2025	1 328 952	-6,83 %	0

	Evolution moyenne (en %)	Evolution totale (en %)
Encours de dette au 31/12	9,11 %	54,62 %

Le graphique ci-dessous indique par année les évolutions du capital restant dû et de l'annuité (échelle de droite du graphique) tout en retraçant les nouveaux emprunts à contracter dans le cadre du plan d'investissement prospectif.



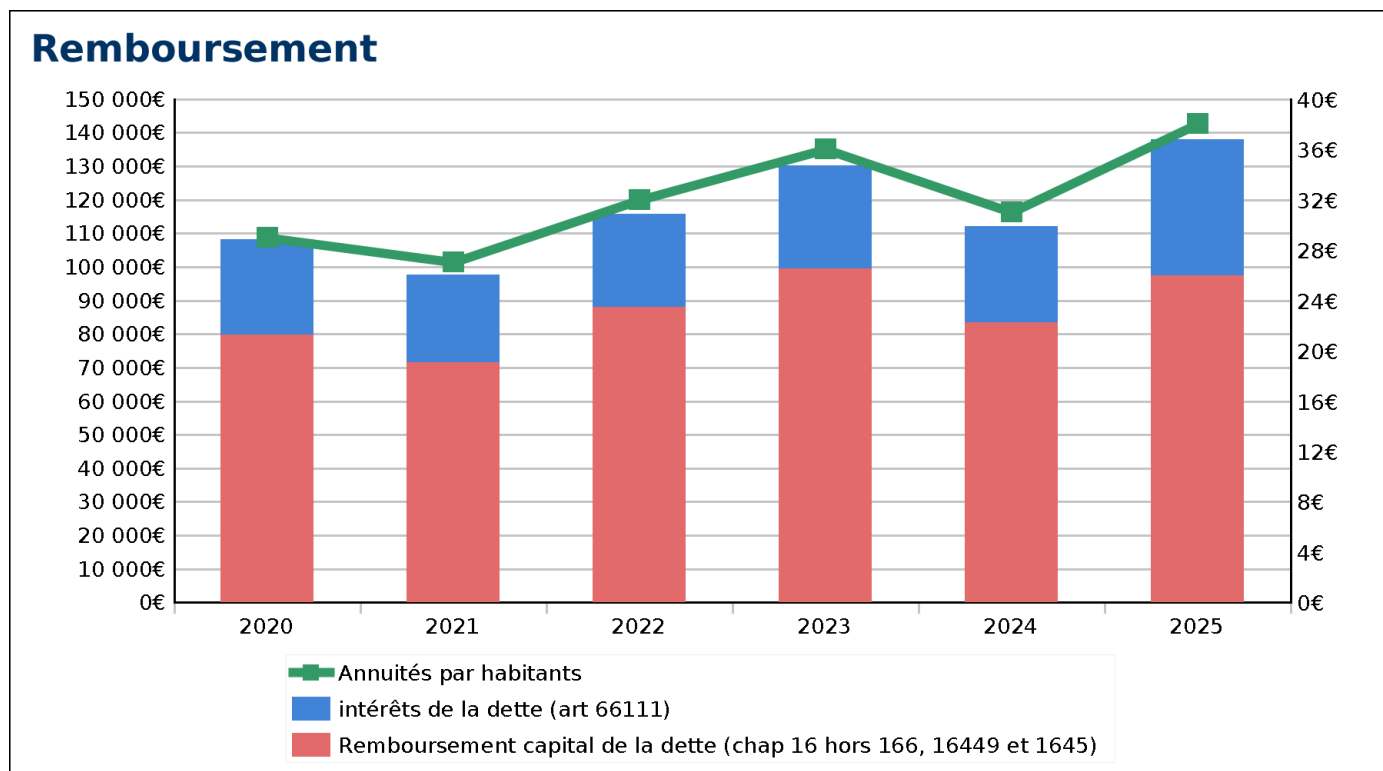
6.2 – Annuités de la dette.

L'annuité de la dette (capital + intérêts) s'échelonne et se ventile comme suit :

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Annuités	108 190	97 784	115 731	130 282	112 078	137 912
Evolution n-1 (en %)	-20,19 %	-9,62 %	18,35 %	12,57 %	-13,97 %	23,05 %
Capital en euro	79 749	71 625	88 060	99 546	83 460	97 408
Intérêts en euro	28 441	26 159	27 671	30 736	28 618	40 504

Le graphique ci-dessous permet de lire directement l'évolution du remboursement du capital et des intérêts de la dette sur toute la période.

L'échelle de droite enregistre la variation de l'annuité de la dette par habitant.



La ventilation de l'annuité de la dette en euro par habitant évolue de la façon suivante :

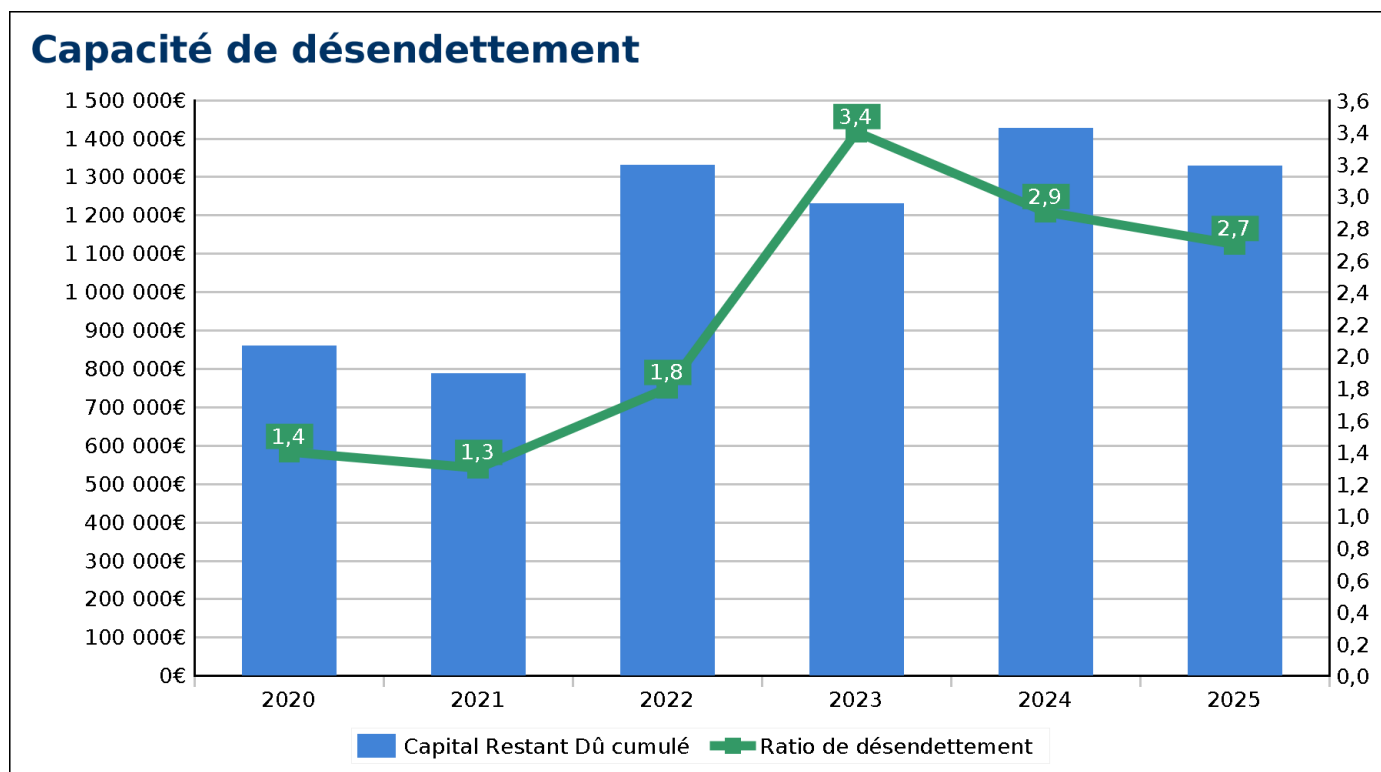
	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Annuités	29	27	32	36	31	38
Capital	22	20	24	27	23	27
Intérêts	8	7	8	8	8	11

6.3 – Ratio de désendettement.

Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours.

La capacité de désendettement pour la collectivité évolue comme suit :

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Ratio	1,4 ans	1,3 ans	1,8 ans	3,4 ans	2,9 ans	2,7 ans



L'équilibre pluriannuel

Afin de déterminer l'échelle de risque, il faudra comparer le ratio de désendettement avec la durée de vie moyenne de la dette.

Pour rappel, la durée de vie moyenne représente la vitesse moyenne de remboursement du prêt (exprimée en année). Elle exprime aussi la durée nécessaire pour rembourser environ la moitié du capital restant dû d'un emprunt amortissable.

Calcul du ratio : **Ratio de désendettement (CDD)/durée de vie moyenne (DVM)**

Si la capacité de désendettement est inférieure à la durée de vie moyenne de son stock de dette ($CDD/DVM < 1$), cela signifie que si la collectivité consacre l'intégralité de son épargne à rembourser tout son stock à un instant "t", cette opération ira plus vite que de laisser le capital se rembourser selon son propre profil.

Si la capacité de désendettement de la collectivité est supérieure à la durée de vie moyenne de son stock de dette ($CDD/DVM > 1$), cela signifie que même si elle consacre l'intégralité de son épargne à rembourser tout son stock à un instant "t", cette opération sera plus lente que de laisser le capital se rembourser naturellement. Il y a donc un risque que la collectivité ne puisse pas faire face à ses engagements contractuels.

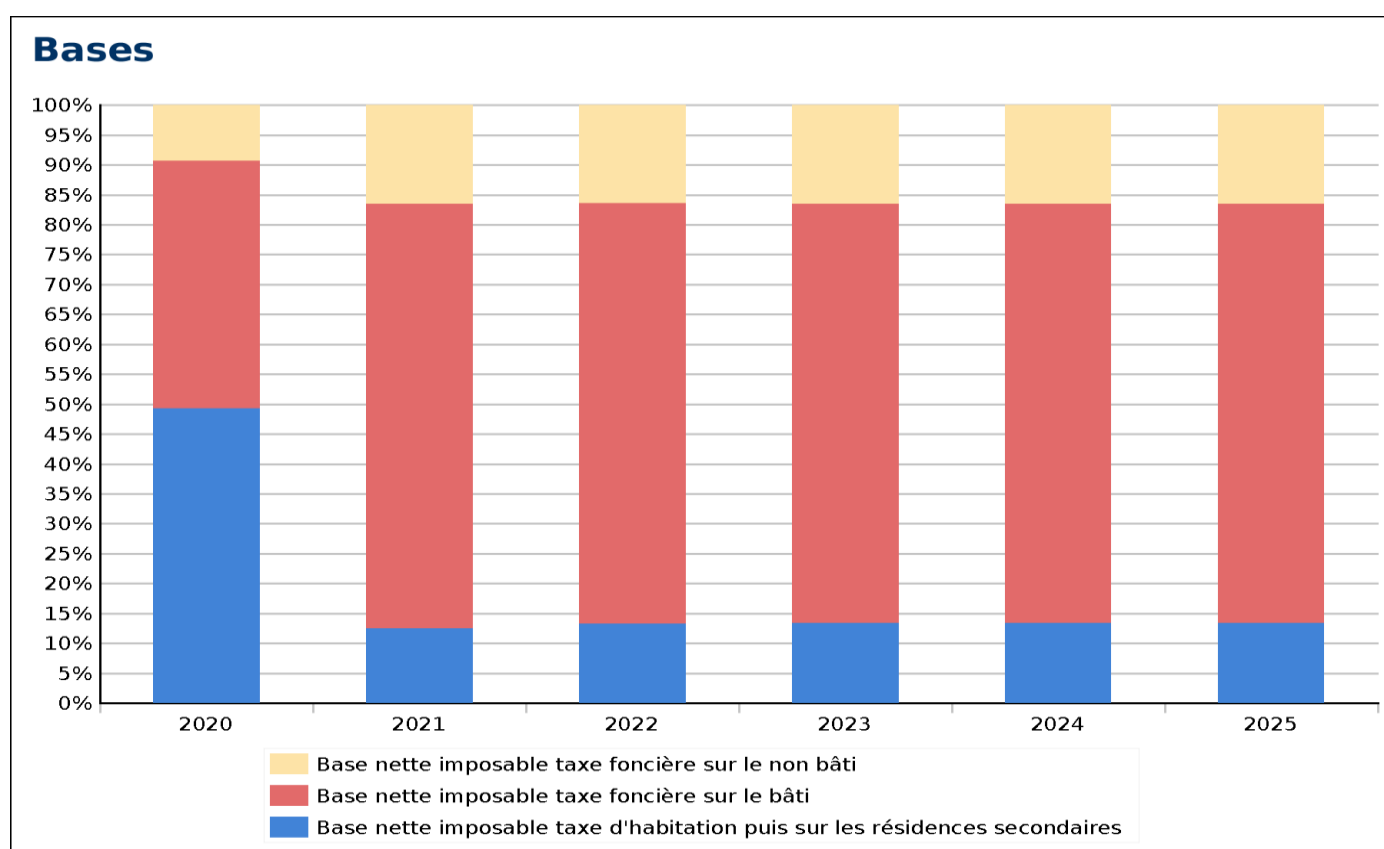
7 – LA FISCALITÉ DIRECTE.

7.1 – Évolution des bases.

Le poids des bases fiscales permet de distinguer le dynamisme de chaque nature de taxe.

Ci-dessous le tableau des bases fiscales pour chaque taxe.

Années	Base taxe d'habitation puis THRS	Base taxe foncière (bâtie)	Base taxe foncière (non bâtie)
2020	3 223 341	2 715 555	608 503
2021	461 904	2 633 949	613 853
2022	515 308	2 722 073	633 990
2023	551 895	2 882 000	677 900
2024	571 211	2 982 870	701 627
2025	591 204	3 087 270	726 183

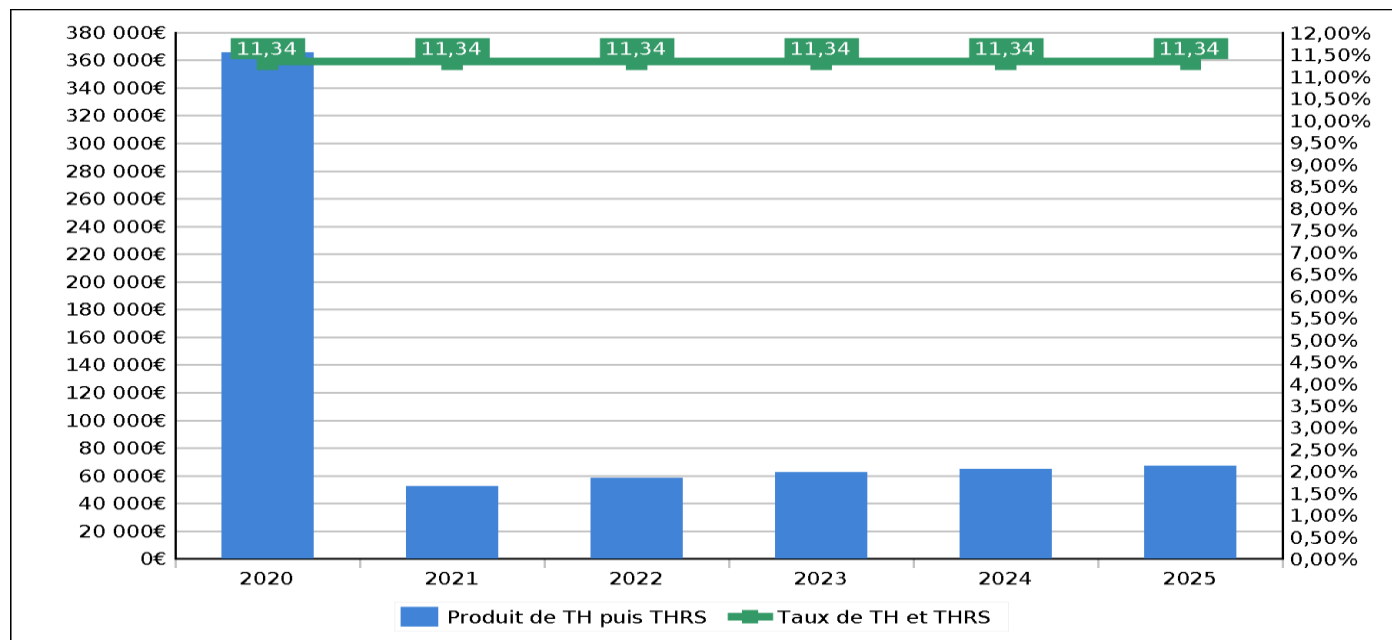


7.2 – Évolution des Taux et des produits.

TAXE D'HABITATION ET TAXE D'HABITATION SUR LES RESIDENCES SECONDAIRES :

Années	Base nette TH et THRS	Evol base nette TH et THRS	Produit TH et THRS	Evol produit TH et THRS	Taux TH et THRS	Evol taux TH et THRS
2020	3 223 341	1,39 %	365 527	1,39 %	11,34 %	0 %
2021	461 904	0	52 380	0	11,34 %	0
2022	515 308	11,56 %	58 436	11,56 %	11,34 %	0 %
2023	551 895	7,1 %	62 585	7,1 %	11,34 %	0 %
2024	571 211	3,5 %	64 775	3,5 %	11,34 %	0 %
2025	591 204	3,5 %	67 043	3,5 %	11,34 %	0 %

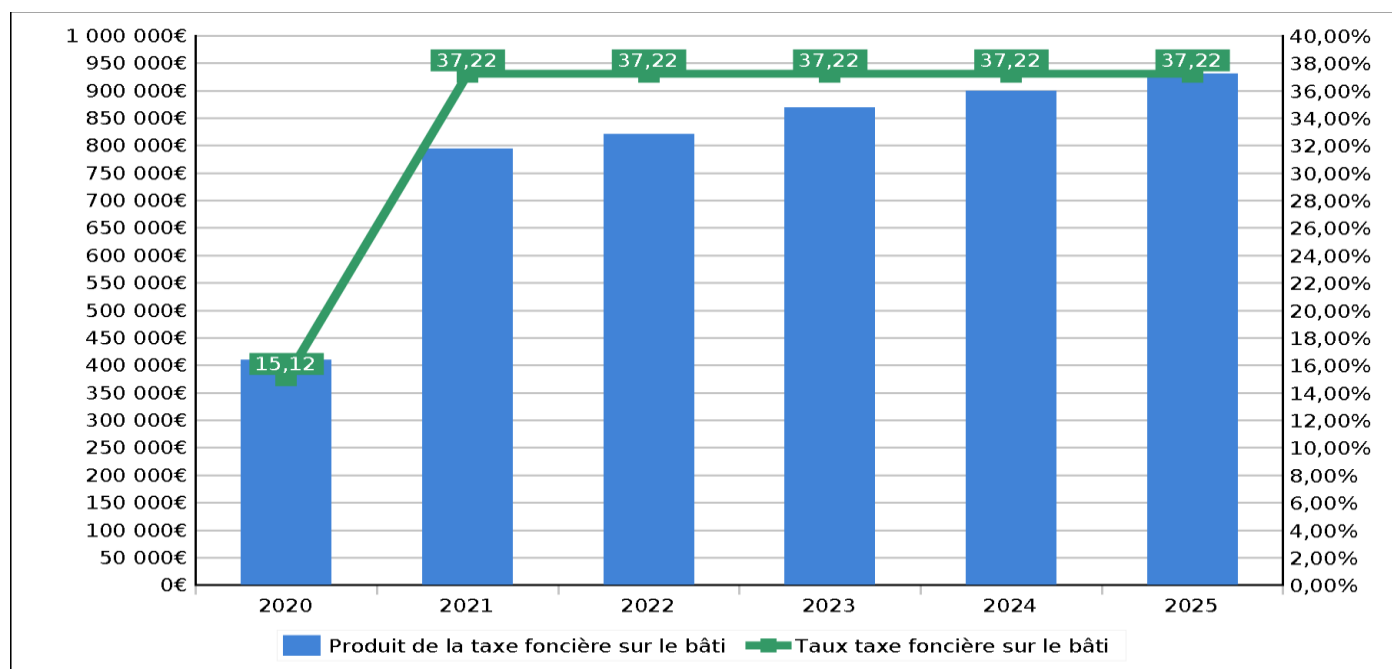
Représentation graphique de l'évolution du produit fiscal et de ses composantes et de l'évolution du taux de taxe d'habitation jusqu'en 2021 et de taxe d'habitation sur les résidences secondaires à partir de 2021



TAXE FONCIERE PROPRIETE BATIE :

Années	Base nette TB	Evol base TFB	Produit TFB	Evol produit TFB	Taux TB	Evol taux TB
2020	2 715 555	2,16 %	410 592	2,16 %	15,12 %	0 %
2021	2 633 949	-3,01 %	793 822	93,34 %	37,22 %	146,16 %
2022	2 722 073	3,35 %	820 897	3,41 %	37,22 %	0 %
2023	2 882 000	5,88 %	869 387	5,91 %	37,22 %	0 %
2024	2 982 870	3,5 %	899 881	3,51 %	37,22 %	0 %
2025	3 087 270	3,5 %	931 444	3,51 %	37,22 %	0 %

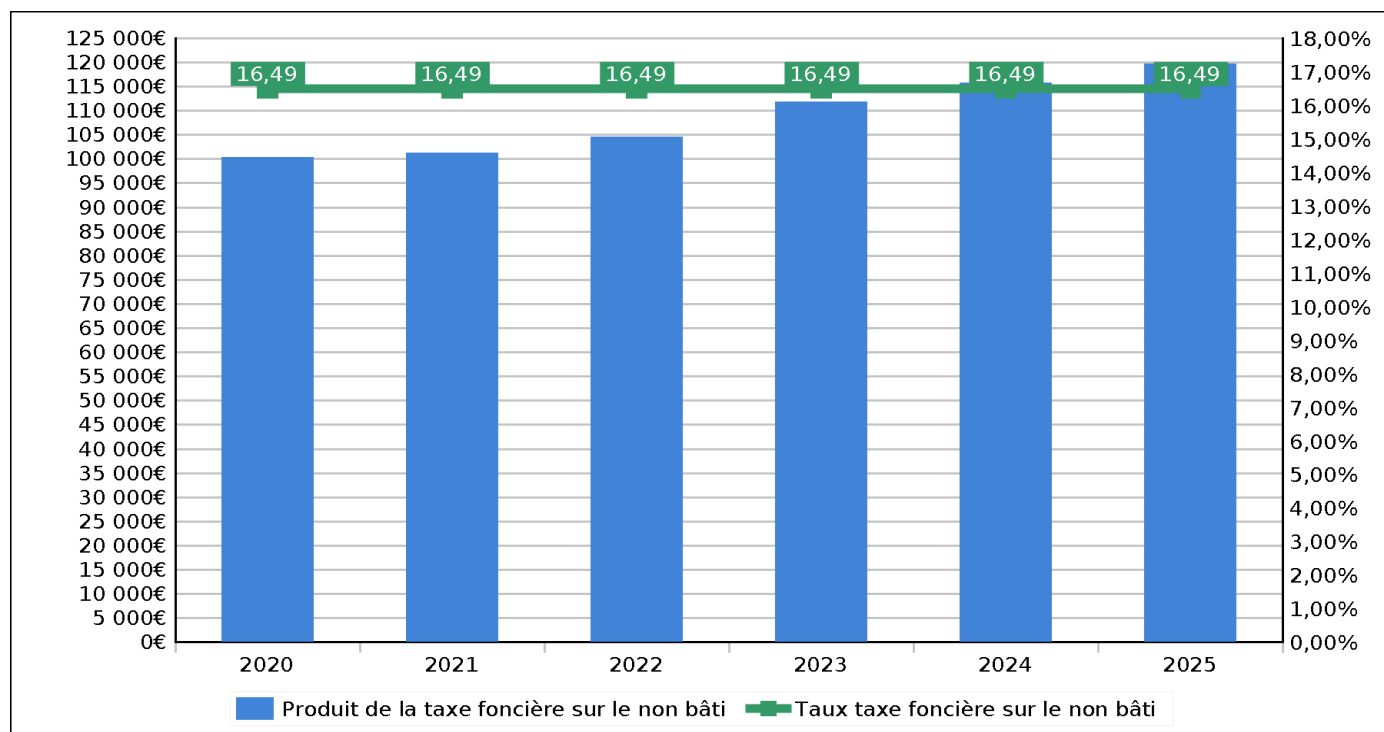
Représentation graphique de l'évolution du produit fiscal et de ses composantes et de l'évolution du taux de taxe foncière sur les propriétés bâties.



TAXE FONCIERE PROPRIETE NON BATIE :

Années	Base nette TFNB	Evol base TFNB	Produit TFNB	Evol produit TFNB	Taux TFNB	Evol taux TNB
2020	608 503	0,56 %	100 342	0,56 %	16,49 %	0 %
2021	613 853	0,88 %	101 224	0,88 %	16,49 %	0 %
2022	633 990	3,28 %	104 545	3,28 %	16,49 %	0 %
2023	677 900	6,93 %	111 786	6,93 %	16,49 %	0 %
2024	701 627	3,5 %	115 698	3,5 %	16,49 %	0 %
2025	726 183	3,5 %	119 748	3,5 %	16,49 %	0 %

Représentation graphique de l'évolution du produit fiscal et de ses composantes et de l'évolution du taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties.



8 – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

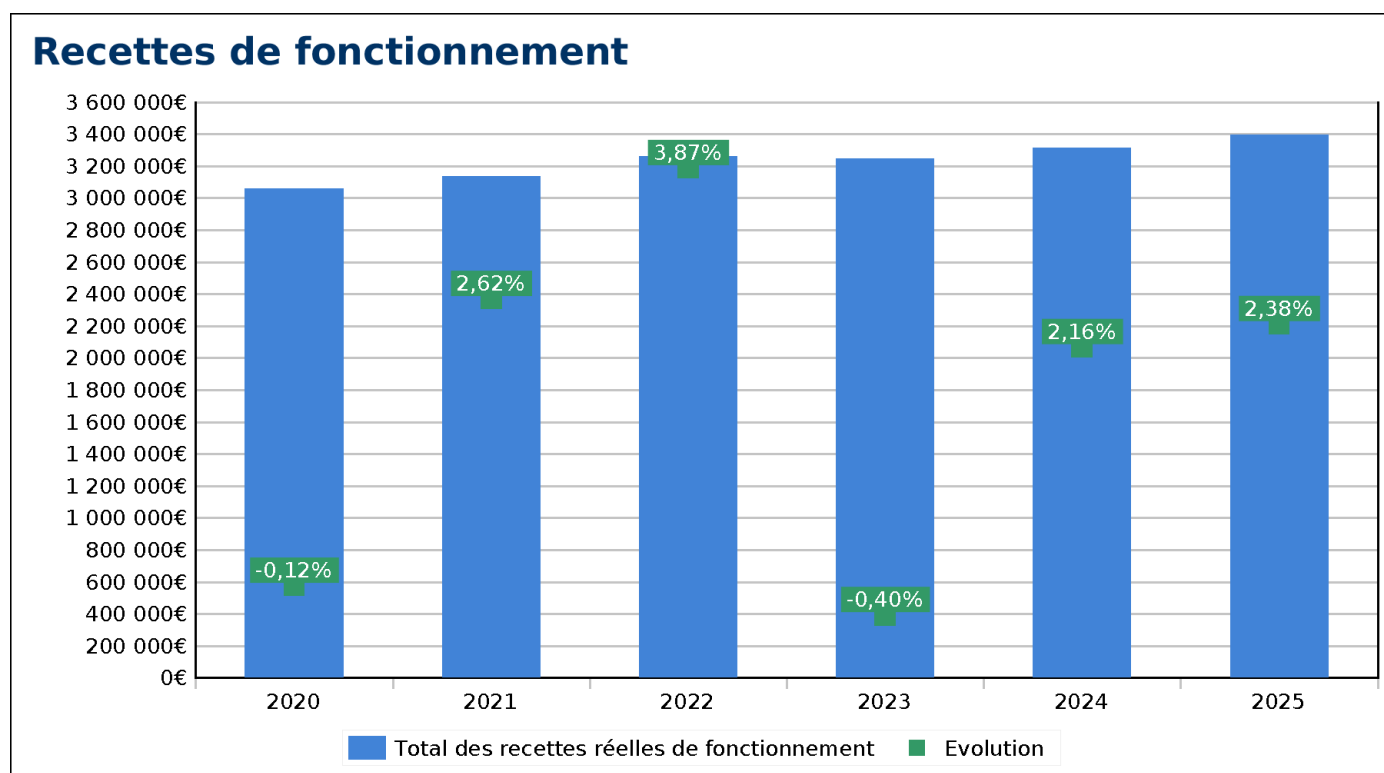
8.1 – Les recettes de fonctionnement.

Les recettes de fonctionnement et leur évolution.

Années	Recettes de fonctionnement	Evolution n-1	En euros par habitant
2020	3 058 229	-0,12 %	830
2021	3 138 268	2,62 %	859
2022	3 259 841	3,87 %	890
2023	3 246 817	-0,4 %	889
2024	3 317 085	2,16 %	908
2025	3 395 883	2,38 %	930

L'évolution moyenne et totale comprend l'ensemble de la période.

	Evolution moyenne (en %)	Evolution totale (en %)
Recettes de fonctionnement	2,12 %	11,04 %



Les principales recettes de fonctionnement.

Produits de la fiscalité directe : La fiscalité directe comprend les taxes directes locales possibles (taxe d'habitation, taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties et la cotisation des entreprises CFE, - si la collectivité la perçoit, hors rôles supplémentaires).

2020	2021	2022	2023	2024	2025
876 461	947 426	983 878	1 043 758	1 080 355	1 118 234

Produits de la fiscalité reversée : la fiscalité reversée comprend la part de la CVAE, l'attribution du FNGIR, le produit de la TASCOM et le produit de l'IFER.

2020	2021	2022	2023	2024	2025
0	0	0	0	0	0

Produits de la fiscalité indirecte : La fiscalité indirecte comprend les recettes affectées au compte 73 autre que la fiscalité directe et transférée. (Selon la collectivité : la taxe sur l'électricité, les droits de mutation, l'attribution de compensation, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères,...).

2020	2021	2022	2023	2024	2025
304 422	320 816	379 937	284 080	284 080	284 080

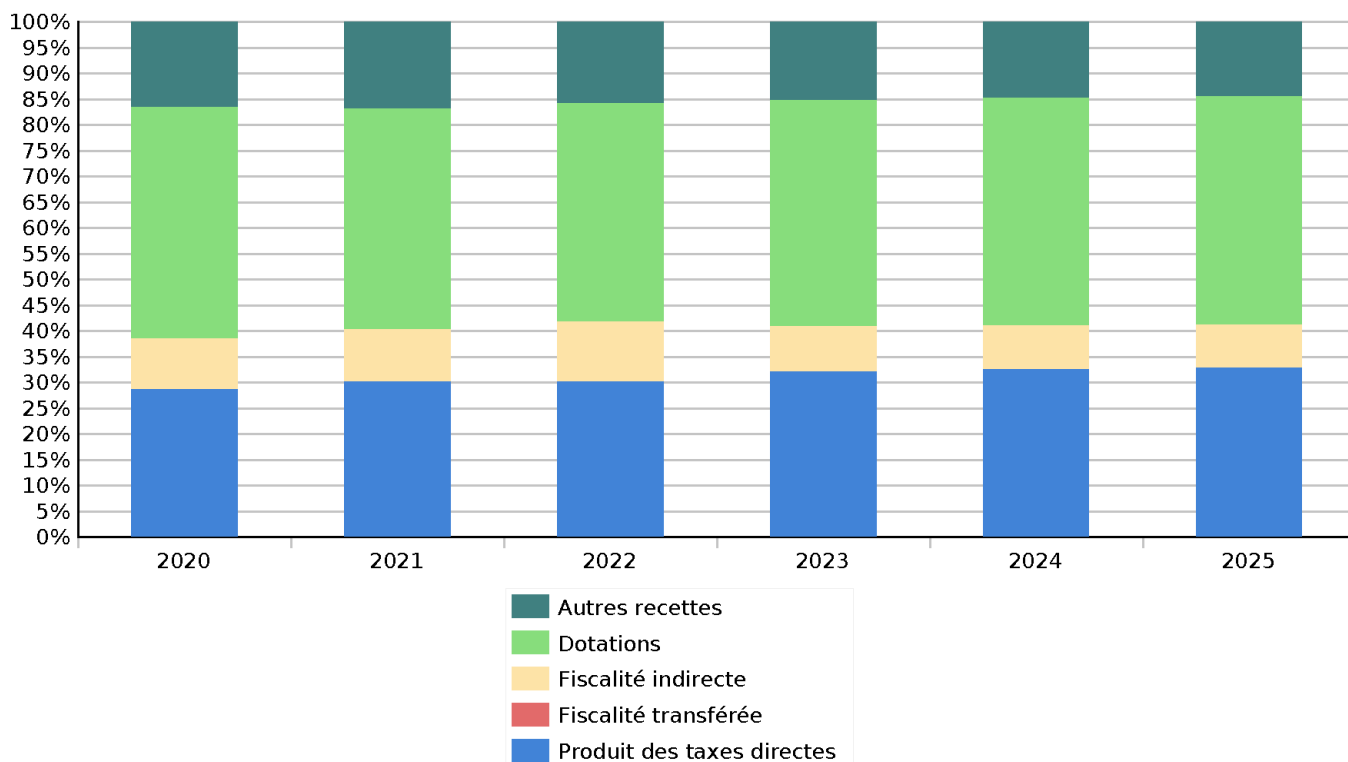
Dotations : Elles comprennent les recettes du chapitre 74 (la DC RTP, DGF, les compensations d'Etat sur les exonérations fiscales, les autres dotations).

2020	2021	2022	2023	2024	2025
1 371 256	1 341 889	1 383 629	1 423 309	1 463 041	1 503 960

Autres recettes : Elles comprennent notamment les produits des services, les cessions d'immobilisations, les produits financiers, les atténuations de charges, les recettes exceptionnelles, les produits induits des investissements, hors rôles supplémentaires.

2020	2021	2022	2023	2024	2025
506 090	528 137	512 396	495 670	489 610	489 610

Répartition des recettes de fonctionnement



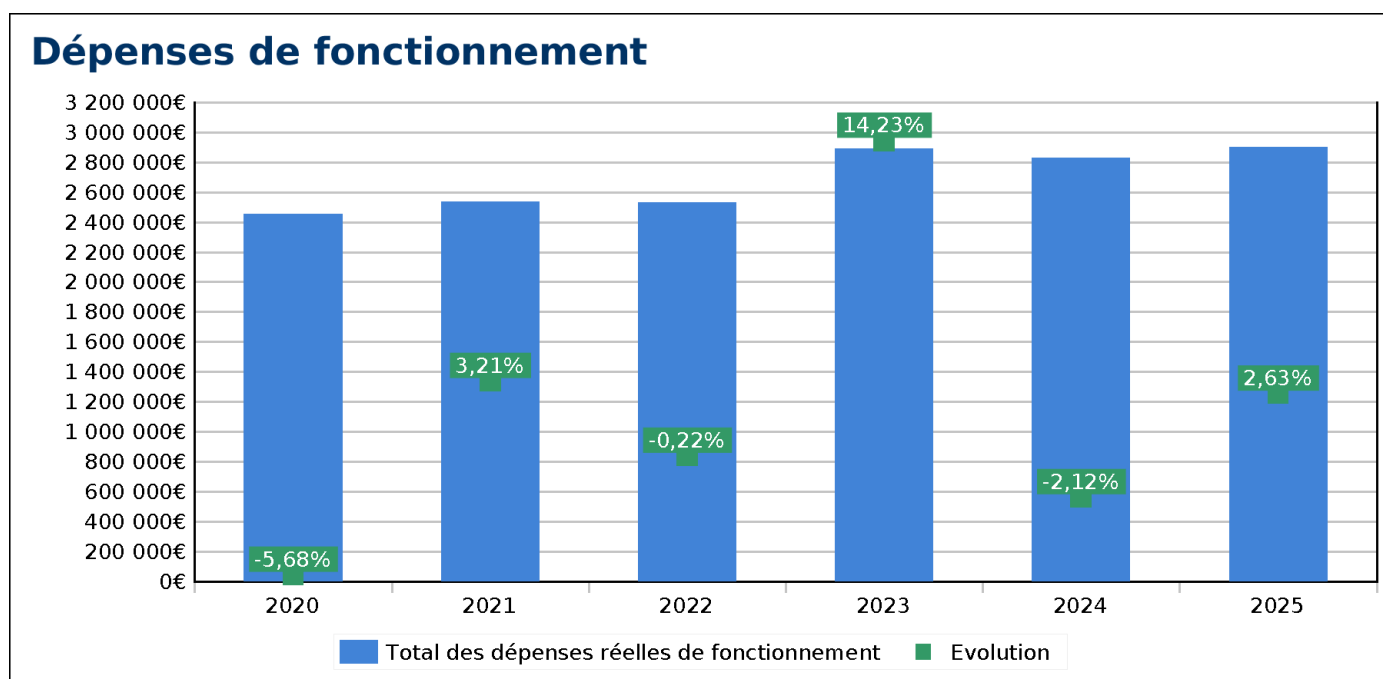
8.2 – Les dépenses de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement et leur évolution.

Années	Dépenses de fonctionnement	Evolution n-1	En euros par habitant
2020	2 455 937	-5,68 %	667
2021	2 534 865	3,21 %	694
2022	2 529 335	-0,22 %	691
2023	2 889 219	14,23 %	791
2024	2 828 092	-2,12 %	774
2025	2 902 364	2,63 %	795

L'évolution moyenne et totale comprend l'ensemble de la période.

	Evolution moyenne (en %)	Evolution totale (en %)
Dépenses de fonctionnement	3,4 %	18,18 %



Les principales dépenses de fonctionnement.

Charges de personnel : Elles comprennent les dépenses du chapitre 012.

2020	2021	2022	2023	2024	2025
1 483 835	1 501 235	1 538 565	1 581 443	1 613 072	1 645 333

Charges à caractère général : Elles comprennent les dépenses du chapitre 011.

2020	2021	2022	2023	2024	2025
627 850	731 203	708 077	936 200	964 286	993 215

Atténuation de produits : Elles comprennent les dépenses du chapitre 014 (dont fiscalité transférée)

2020	2021	2022	2023	2024	2025
4 113	3 921	3 921	3 921	3 921	3 921

Contingents et participations obligatoires : Elles comprennent une partie des dépenses du chapitre 65, inscrites à l'article 655.

2020	2021	2022	2023	2024	2025
95 462	109 641	85 564	162 600	50 000	50 000

Subventions : Elles comprennent les dépenses du chapitre 65 inscrites à l'article 657.

2020	2021	2022	2023	2024	2025
47 961	23 125	21 558	44 612	44 612	44 612

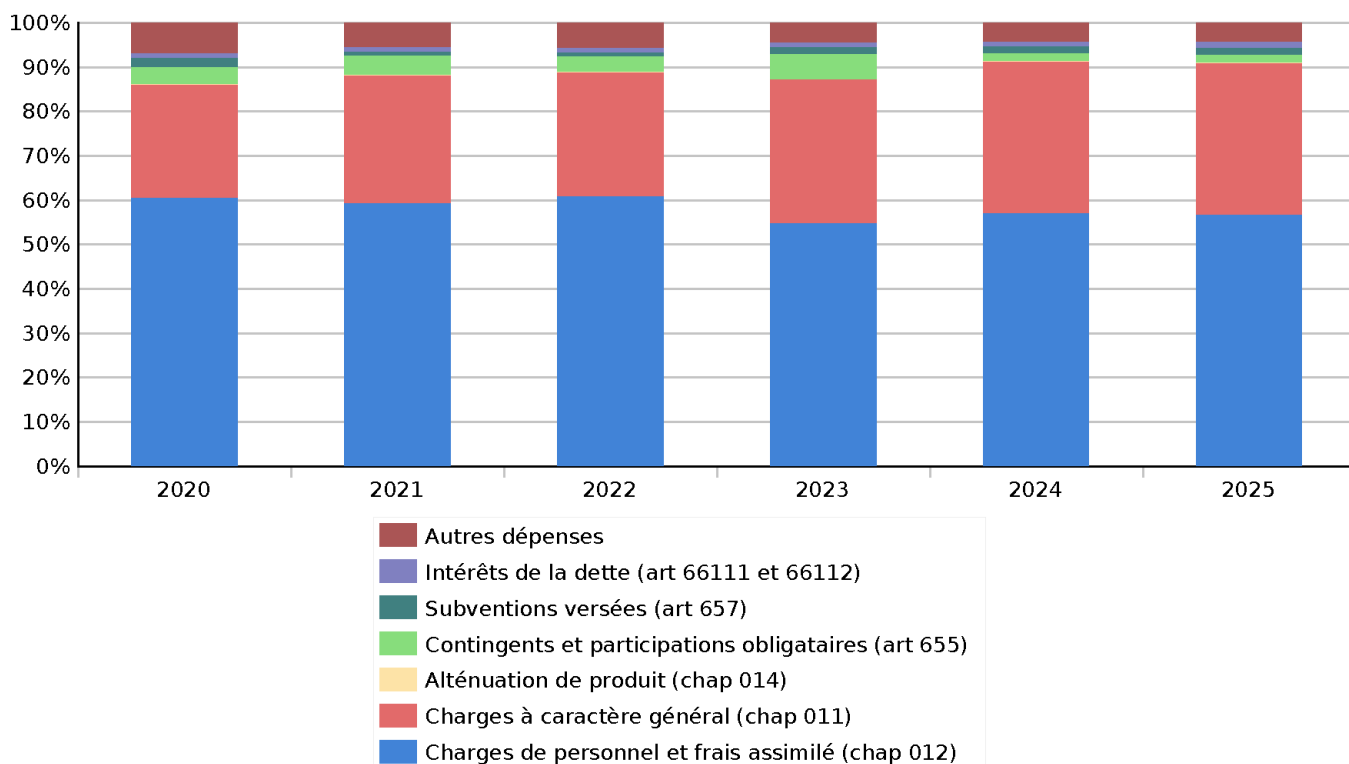
Intérêts de la dette : Les intérêts de la dette comprennent les frais financiers issus de la dette en cours cumulés avec les frais financiers des emprunts futurs issus de la prospective. Les ICNE compris.

2020	2021	2022	2023	2024	2025
28 441	26 159	27 671	30 736	28 618	40 504

Autres dépenses : Elles comprennent notamment, les charges de gestion courante (chap.65), les autres charges financières (autres articles chap.66), les charges exceptionnelles (chap.67), les dotations aux provisions (chap.68 mvt réel), les dépenses diverses et autres dépenses de fonctionnement et enfin, elles comprennent les charges induites des investissements.

2020	2021	2022	2023	2024	2025
168 276	139 581	143 979	129 707	123 583	124 779

Répartition des dépenses de fonctionnement



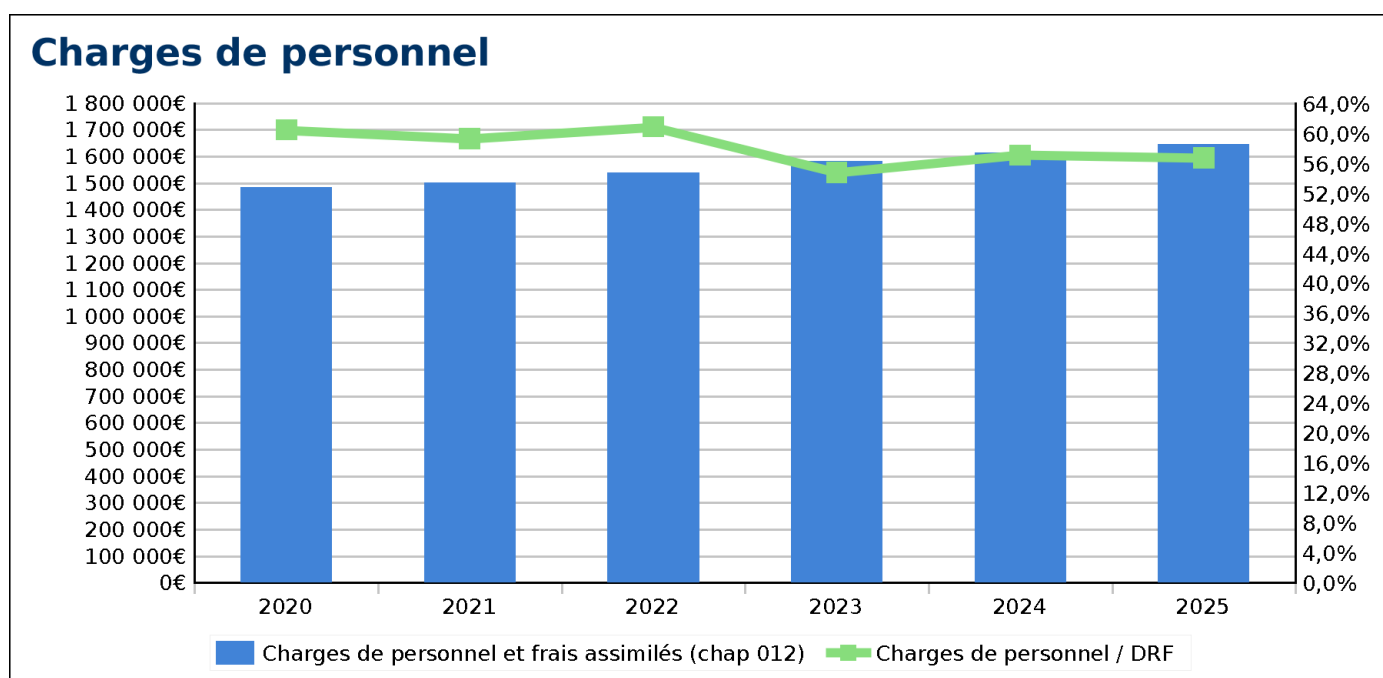
Indicateur d'évolution de la ressource humaine.

Représentativité des charges de personnel dans les dépenses d'exploitation. Ce taux permet de mesurer le poids des charges de personnel sur les dépenses de fonctionnement.

2020	2021	2022	2023	2024	2025
1 483 835	1 501 235	1 538 565	1 581 443	1 613 072	1 645 333

Ratio : Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement.

2020	2021	2022	2023	2024	2025
60,42 %	59,22 %	60,83 %	54,74 %	57,04 %	56,69 %



Les charges de personnels (1 538 K€ en 2022) constitue le premier poste de dépenses. Il convient de soustraire de ce montant, la part salaire des agents affectés aux EPCI eau, SPEP NOB, au Cinéma, au Port de Plaisance, au CCAS, et autres collectivités (Intercom et Conseil Départemental), ce qui représente un montant de 223 291,47 € pour l'année 2022.

9 – LA SECTION D'INVESTISSEMENT.

9.1 – Les recettes d'investissement.

FCTVA : Cette recette est directement liée à la récupération de la TVA des investissements engagés les années précédentes. Le taux du FCTVA est de 15,482% avant le 1er Janvier 2014 et devient égal à 15,761% pour 2014. Depuis le 1er janvier 2015 loi de finance l'a revalorisé à 16.404%.

2020	2021	2022	2023	2024	2025
0	192 621	204 860	272 368	156 940	98 865

Subventions perçues : Ce sont les subventions versées par les différents partenaires (région, département, communauté...) servant à financer le programme pluriannuel d'investissement

2020	2021	2022	2023	2024	2025
71 246	98 911	222 947	1 123 645	240 566	133 158

Taxe d'urbanisme : Cette recette comprend les taxes suivantes : la taxe locale d'équipement, la taxe du plafond légal de densité....

2020	2021	2022	2023	2024	2025
14 099	14 224	12 110	14 224	14 224	14 224

Emprunts : Emprunts réalisés durant la prospective pour financer les investissements

2020	2021	2022	2023	2024	2025
0	0	630 000	0	279 110	0

Recettes diverses : Elles comprennent notamment les opérations pour compte de tiers, les autres subventions et les mouvements inscrits au 16449.

2020	2021	2022	2023	2024	2025
14 918	0	1 770	0	0	0

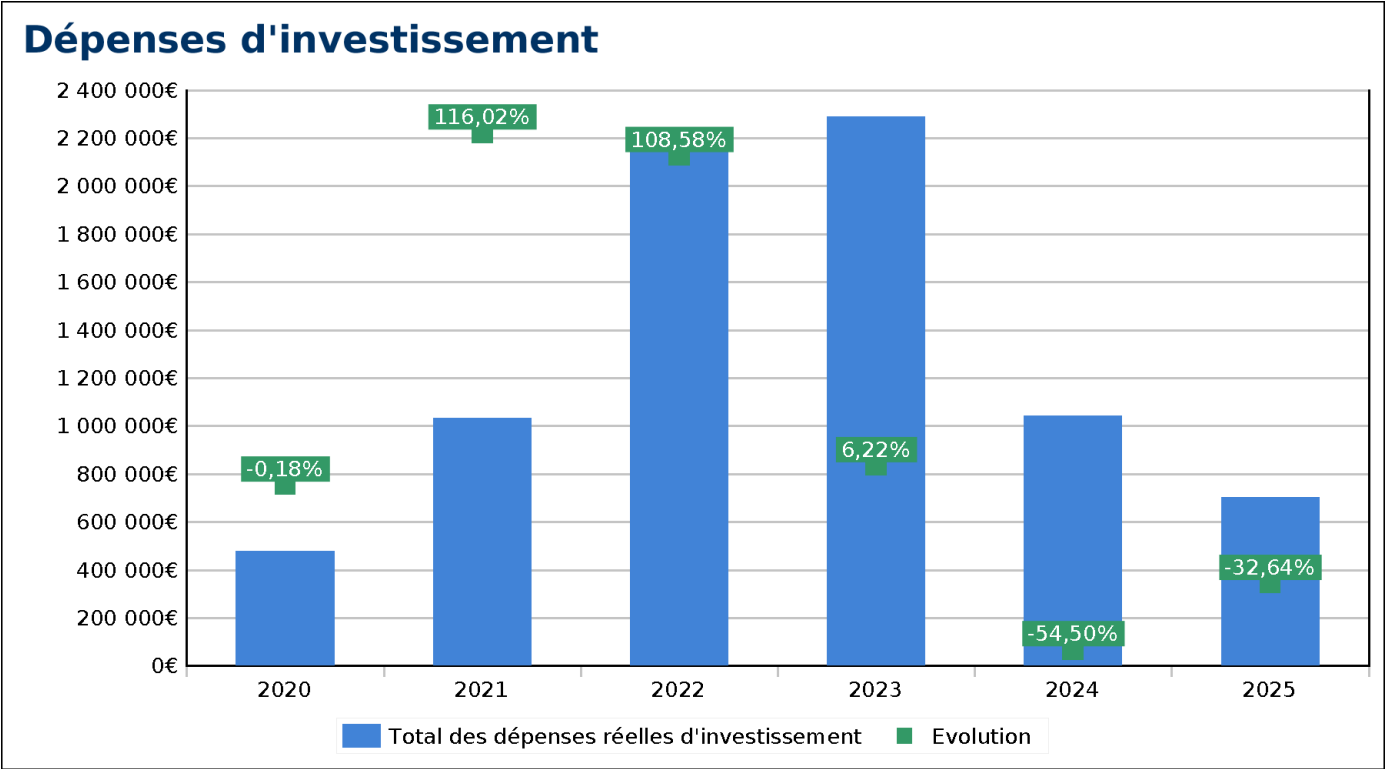
Répartition des recettes d'investissement



9.2 – Les dépenses d'investissement.

Les dépenses d'investissement et leur évolution.

Années	Dépenses d'investissement	Evolution n-1	En euros par habitant
2020	478 479	-0,18 %	130
2021	1 033 598	116,02 %	283
2022	2 155 871	108,58 %	589
2023	2 290 063	6,22 %	627
2024	1 041 938	-54,5 %	285
2025	701 856	-32,64 %	192

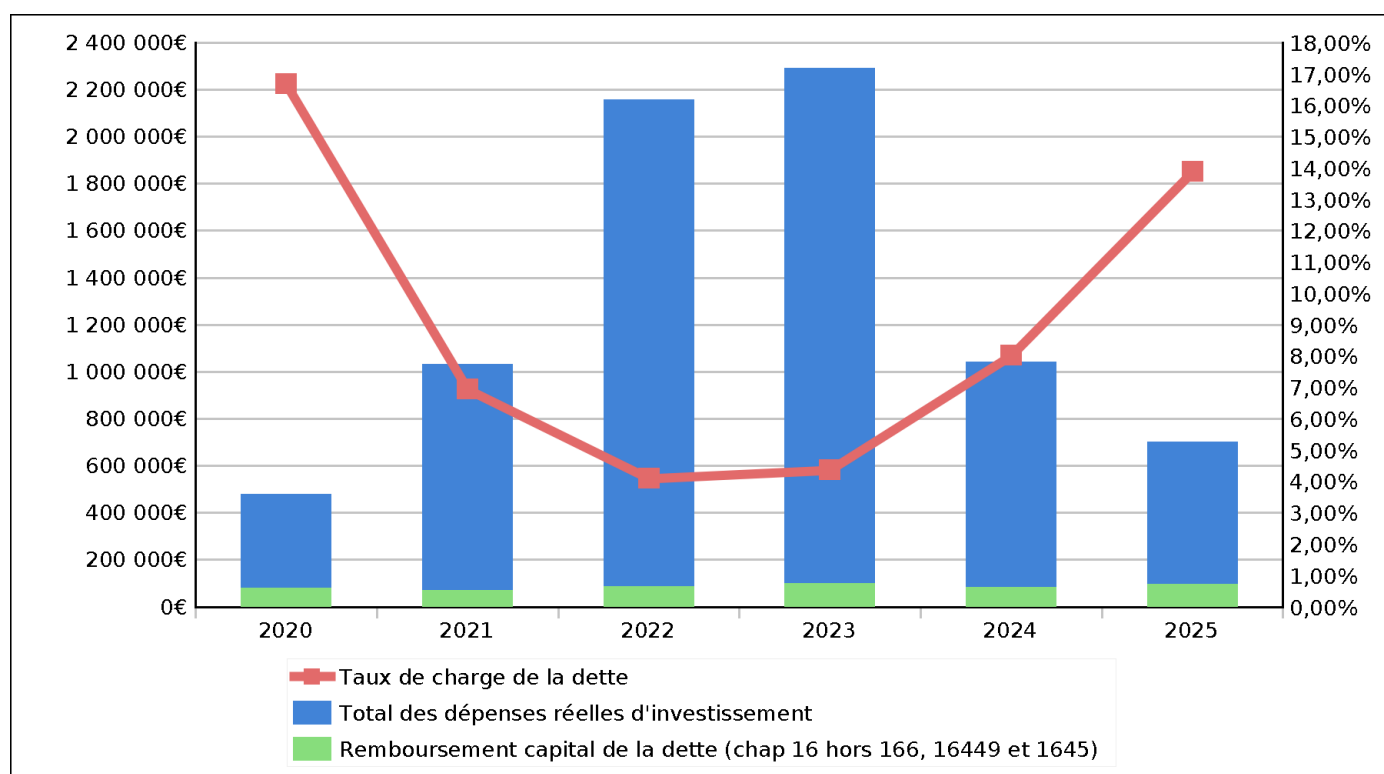


Le remboursement de la dette dans les dépenses d'investissement.

Ci-dessous, les dépenses d'investissement issues de la prospective dont la mise en lumière du remboursement du capital de la dette. Les mouvements inscrits au 16449 sont retirés.

Années	Dépenses d'investissement	Remboursement du capital de la dette	Part en % du remboursement du capital de la dette
2020	478 479	79 749	16,67 %
2021	1 033 598	71 625	6,93 %
2022	2 155 871	88 060	4,08 %
2023	2 290 063	99 546	4,35 %
2024	1 041 938	83 460	8,01 %
2025	701 856	97 408	13,88 %

Ci-dessous la représentation graphique du remboursement du capital de la dette dans les dépenses d'investissement (échelle de gauche) et le taux de charge du remboursement de la dette (échelle de droite).



10 – LE PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT ET SON FINANCEMENT.

10.1 – Les dépenses prévues au PPI.

Libellé	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
ACQUISITIONS DE TERRAINS							
Dépenses réalisées	0	0	0				
RAR	0	0	22 500				
Prévisions	0	0	5 000				
Total dépenses	0	0	27 500				
ADMINISTRATION GÉNÉRALE COMMUNE NOUVELLE							
Dépenses réalisées	22 908	55 666	0	0	0	0	
RAR	0	0	17 643	0	0	0	
Prévisions	0	0	2 350	0	0	0	
Total dépenses	22 908	55 666	19 993	0	0	0	
FCTVA	3 758	9 131	3 280				
Total recettes	3 758	9 131	3 280				
AMÉNAGEMENT BASE DE LOISIRS							
Dépenses réalisées	81 941	1 287 657	0	0			
RAR	0	0	439 108	0			
Prévisions	0	0	20 000	0			
Total dépenses	81 941	1 287 657	459 108	0			
Département	0	114 484	267 128	0			
LEADER	0	0	42 917	0			
Agence de l'eau	0	0	0	0			
Etat	29 496	0	79 251	0			
Région	0	0	290 250	0			
FCTVA	13 442	211 227	75 312	0			
Total recettes	42 938	325 711	754 858	0			
AMÉNAGEMENT URBAIN ISIGNY							
Dépenses réalisées	49 875	22 476	0	0	0	0	
RAR	0	0	9 120	0	0	0	
Prévisions	0	0	14 500	0	5 000	0	
Total dépenses	49 875	22 476	23 620	0	5 000	0	
Département	0	0	0	0	0	0	
Etat	15 940	11 467	0	0	0	0	
Région	0	0	0	0	0	0	
Divers	0	0	0	0	0	0	
FCTVA	8 181	3 687	3 875		820		
Total recettes	24 121	15 154	3 875	0	820	0	
BÂTIMENTS COMMUNAUX (bâtiments publics)							
Dépenses réalisées	0	0	0	0	0	0	
RAR	0	83 374	233	0	0	0	
Prévisions	0	11 443	8 900	0	45 500	0	
Total dépenses	0	94 817	9 133	0	45 500	0	
Etat	0	21 740	0	0	0	0	
FCTVA		15 554	1 498		7 464		
Total recettes	0	37 294	1 498	0	7 464	0	
BÂTIMENTS COMMUNES (bâtiments privés)							
Dépenses réalisées	14 432	0	0	0	0	0	
RAR	0	9 668	353	0	0	0	
Prévisions	0	3 873	0	0	0	10 500	
Total dépenses	14 432	13 541	353	0	0	10 500	
Etat	0	0	0	0	0	0	
Total recettes	0	0	0	0	0	0	

Libellé	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
BÂTIMENTS DIVERS CASTILLY							
Dépenses réalisées	8 934	13 056	0	0	0	0	
RAR	0	0	0	0	0	0	
Prévisions	0	0	0	0	0	0	
Total dépenses	8 934	13 056	0	0	0	0	
FCTVA	1 466	2 142					
Total recettes	1 466	2 142					
BÂTIMENTS DIVERS ISIGNY							
Dépenses réalisées	0	129 357	0	0			
RAR	0	0	0	0			
Total dépenses	0	129 357	0	0			
Divers	0	21 740	0	0			
FCTVA		21 220					
Total recettes	0	42 960	0	0			
BÂTIMENTS DIVERS LES OUBEAUX							
Dépenses réalisées	1 179	0					
RAR	0	0					
Total dépenses	1 179	0					
FCTVA	193						
Total recettes	193						
CESSIONS DIVERSES							
Total dépenses			0	0	0	0	
Divers			150 000	0	0	0	
Total recettes			150 000	0	0	0	
CIMETIÈRES							
Dépenses réalisées			0	0	0	0	
RAR			2 865	0	0	0	
Prévisions			31 677	16 400	15 200	0	
Total dépenses			34 542	16 400	15 200	0	
Département			0	0	0	0	
Etat			5 333	5 467	5 067	0	
Divers			15 677	0	0	0	
FCTVA			5 666	2 690	2 493		
Total recettes			26 676	8 157	7 560	0	
CONDUITE EU CAMPING LE FANAL							
Dépenses réalisées		0	0	0	0	0	0
RAR		9 900	5 265	0	0	0	0
Prévisions		100 000	0	0	0	100 000	200 000
Total dépenses		109 900	5 265	0	0	100 000	200 000
Agence de l'eau		0	0	0	0	33 333	66 667
FCTVA		1 624	864			16 404	32 808
Total recettes		1 624	864	0	0	49 737	99 475
DÉFENSE INCENDIE							
Dépenses réalisées	32 973	8 976	0	0	0	0	
RAR	0	0	0	0	0	0	
Prévisions	0	0	114 579	52 800	27 500	0	
Total dépenses	32 973	8 976	114 579	52 800	27 500	0	
Département	12 521	0	38 193	17 600	9 167	0	
Etat	5 573	0	0	0	0	0	
FCTVA	5 409	1 472	18 796	8 661	4 511		
Total recettes	23 503	1 472	56 989	26 261	13 678	0	

Libellé	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
ÉCLAIRAGE PUBLIC (illuminations de Noël)							
Dépenses réalisées	6 152	0	0	0	0	0	
RAR	0	0	0	0	0	0	
Prévisions	0	15 000	10 000	10 000	10 000	18 241	
Total dépenses	6 152	15 000	10 000	10 000	10 000	18 241	
FCTVA	1 009	2 461	1 640	1 640	1 640	2 992	
Total recettes	1 009	2 461	1 640	1 640	1 640	2 992	
ÉQUIPEMENT POLICE MUNICIPALE							
Dépenses réalisées		0	0	0	0	0	0
Prévisions	0	4 820	5 000	0	0	0	
Total dépenses	0	4 820	5 000	0	0	0	
FCTVA	0	0	820	0	0	0	
Total recettes	0	0	820	0	0	0	
ESPACE MUSÉAL WALT D'ISIGNY							
Dépenses réalisées		0	0	0	0	0	0
Prévisions	0	0	0	0	30 000	0	
Total dépenses	0	0	0	0	30 000	0	
FCTVA					4 921		
Total recettes					4 921		
GENDARMERIE							
Dépenses réalisées			0	0	0	0	
RAR			4 874	0	0	0	
Prévisions			13 000	0	0	0	
Total dépenses			17 874	0	0	0	
MAIRIE ISIGNY							
Dépenses réalisées	13 425	32 486	0	0	0	0	
RAR	0	0	0	0	0	0	
Prévisions	0	0	0	0	0	0	
Total dépenses	13 425	32 486	0	0	0	0	
SDEC ÉNERGIE	0	0	0	0	0	0	
FCTVA	2 202	5 329					
Total recettes	2 202	5 329	0	0	0	0	
MATÉRIELS TECHNIQUES CN							
Dépenses réalisées	51 462	123 601	0	0	0	0	
RAR	0	0	0	0	0	0	
Prévisions	0	0	124 946	5 100	0	73 543	
Total dépenses	51 462	123 601	124 946	5 100	0	73 543	
Etat	0	1 656	0	0	0	0	
Parc des Marais	0	0	0	0	0	0	
Divers	0	10 673	8 500	0	0	0	
FCTVA	8 442	20 276	20 496	837		12 064	
Total recettes	8 442	32 605	28 996	837	0	12 064	
PARC FLOTTE VÉHICULES							
Dépenses réalisées	123 916	0	0	0	0	0	
RAR	0	42 478	0	0	0	0	
Prévisions	0	0	36 500	0	0	120 000	
Total dépenses	123 916	42 478	36 500	0	0	120 000	
SDEC ÉNERGIE	0	2 500	0	0	0	0	
Etat	0	1 656	0	0	0	0	
Parc des Marais	0	8 088	0	0	0	0	
FCTVA		6 968	5 987			19 685	
Total recettes	0	19 212	5 987	0	0	19 685	

Libellé	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
PATRIMOINE RELIGIEUX							
Dépenses réalisées			0	0	0	0	
RAR			0	0	0	0	
Prévisions			70 608	0	80 888	0	
Total dépenses			70 608	0	80 888	0	
Département			29 420	0	33 703	0	
Etat			17 652	0	20 222	0	
FCTVA			11 583		13 269		
Total recettes			58 655	0	67 194	0	
PORT COMMUNAL							
Dépenses réalisées	0	0	0				
RAR	0	0	2 504				
Prévisions	0	0	0				
Total dépenses	0	0	2 504				
PORT DÉPARTEMENTAL							
Dépenses réalisées			58 000				
Total dépenses			58 000				
PROJETS STRUCTURANTS FUTURS							
Dépenses réalisées		0	0	0	0	0	0
RAR		0	0	0	0	0	0
Prévisions		0	0	0	130 000	504 000	1 066 000
Total dépenses		0	0	0	130 000	504 000	1 066 000
Département		0	0	0	21 666	84 000	177 666
Etat		0	0	0	43 333	168 000	355 333
FCTVA					21 325	82 676	174 867
Total recettes		0	0	0	86 324	334 676	707 866
RÉNOVATION THERMIQUE - TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES							
Dépenses réalisées			0	0	0	0	
RAR			0	0	0	0	
Prévisions			0	0	176 600	0	
Prévisions logts			288 856	0	0	0	
Total dépenses			288 856	0	176 600	0	
Fonds verts			96 285	0	0	0	
FCTVA					28 969		
Total recettes			96 285	0	28 969	0	
SALLE MULTI ACTIVITÉS LES OUBEAUX							
Dépenses réalisées		0	0	0	0	0	
RAR		0	20 477	0	0	0	
Prévisions		0	100 000	400 000	0	0	
Total dépenses		0	120 477	400 000	0	0	
Département		0	20 080	66 666	0	0	
Etat		0	40 159	133 333	0	0	
FCTVA			19 763	65 616			
Total recettes		0	80 002	265 615	0	0	
SIGNALÉTIQUE							
Dépenses réalisées	56 454	12 222	0	0	0	0	
RAR	0	0	1 209	0	0	0	
Prévisions	0	0	5 000	0	0	0	
Total dépenses	56 454	12 222	6 209	0	0	0	
FCTVA	9 261	2 005	1 019				
Total recettes	9 261	2 005	1 019				

Libellé	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
VENELLE DU GRAND MARAIS							
Dépenses réalisées		0	0	0	0	0	
RAR	0	160 000	133 292	0	0	0	
Prévisions	0	0	0	0	0	0	
Total dépenses	0	160 000	133 292	0	0	0	
VIDÉOPROTECTION							
Dépenses réalisées	13 133	5 928	0	0	0	0	
RAR	0	0	0	0	0	0	
Prévisions	0	0	13 000	0	0	0	
Total dépenses	13 133	5 928	13 000	0	0	0	
Département	5 472	0	0	0	0	0	
Divers	0	0	0	0	0	0	
FCTVA	2 154	972	2 133				
Total recettes	7 626	972	2 133	0	0	0	
VOIRIE RUE JEAN MOULIN							
Dépenses réalisées	9 879	0					
RAR	0	131 934					
Prévisions	0	20 000					
Total dépenses	9 879	151 934					
Etat	0	0					
FCTVA	1 621	24 923					
Total recettes	1 621	24 923					
VOIRIES ISIGNY							
Dépenses réalisées	133 313	229 222	0	0	0	0	
RAR	0	0	46 851	0	0	0	
Prévisions	0	0	447 864	467 417	20 000	161 000	
Total dépenses	133 313	229 222	494 715	467 417	20 000	161 000	
Etat	0	0	10 000	17 500	0	0	
FCTVA	21 869	37 602	81 153	76 675	3 281	26 410	
Total recettes	21 869	37 602	91 153	94 175	3 281	26 410	
VOIRIES LES OUBEAUX							
Dépenses réalisées	10 265	0	0	0	0	0	
RAR	0	0	0	0	0	0	
Prévisions	0	0	0	0	0	0	
Total dépenses	10 265	0	0	0	0	0	
FCTVA	1 684						
Total recettes	1 684						
VOIRIES NEUILLY-LA-FORÊT							
Dépenses réalisées	32 191	13 872	0	0	0	0	
RAR	0	0	13 836	0	0	0	
Prévisions	0	0	28 936	5 000	0	0	
Total dépenses	32 191	13 872	42 772	5 000	0	0	
Région – IOI	7 178	0	2 800	0	0	0	
FCTVA	5 281	2 276	7 016	820			
Total recettes	12 459	2 276	9 816	820	0	0	
VOIRIES VOUILLY							
Dépenses réalisées	13 593	733	0	0	0	0	
RAR	0	0	0	0	0	0	
Prévisions	0	0	69 910	0	62 000	0	
Total dépenses	13 593	733	69 910	0	62 000	0	
Etat			10 000	0	0	0	
FCTVA	2 230	120	11 468		10 170		
Total recettes	2 230	120	21 468		10 170		
Total dépenses programme	676 025	2 527 742	2 188 756	956 717	602 688	987 284	1 266 000
Total recettes programme	164 381	562 992	1 396 013	397 506	232 023	445 565	807 341
Coût annuel	511 644	1 964 750	792 743	559 211	370 665	541 719	458 659

10.2 – Les financeurs du PPI.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total
Agence de l'eau	0	0	0	0	0	0	0
Divers	50 928	0	32 413	174 177	0	0	257 518
Etat	0	51 009	36 519	162 395	156 300	68 622	474 845
Fonds vert	0	0	0	96 285	0	0	96 285
LEADER	0	0	0	42 917	0	0	42 917
Parc des Marais	0	0	8 088	0	0	0	8 088
Region	21 416	7 178	0	293 050	0	0	321 644
SDEC ENERGIE	0	0	2 500	0	0	0	2 500
département	8 283	17 993	114 484	354 821	84 266	64 536	644 383
Total	80 627	76 180	194 004	1 123 645	240 566	133 158	1 848 180

10.3 – Le coût net annuel.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total
Programmes (a)	371 911	676 025	2 527 742	2 188 756	956 717	602 688	7 323 839
Financeurs (b)	80 627	76 180	194 004	1 123 645	240 566	133 158	1 848 180
Total (a-b)	291 284	599 845	2 333 738	1 065 111	716 151	469 530	5 475 659

A noter que ce montant s'entend hors récupération du FTCVA.

11– LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT.

Il vous est présenté ci-dessous le plan de financement des investissements réalisés sur la période. Le remboursement du capital de la dette ne figure pas dans les dépenses d'investissement à financer, puisque celui-ci doit être couvert par l'autofinancement.

Rappel des investissements prévus au PPI.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total
Programmes (a)	371 911	676 025	2 527 742	2 188 756	956 717	602 688	7 323 839

L'épargne de la collectivité.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Epargne brute	598 892	603 402	730 505	357 598	488 994	493 519
Remboursement capital de la dette	79 749	71 625	88 060	99 546	83 460	97 408
Epargne nette	519 143	531 777	642 445	258 052	405 533	396 112

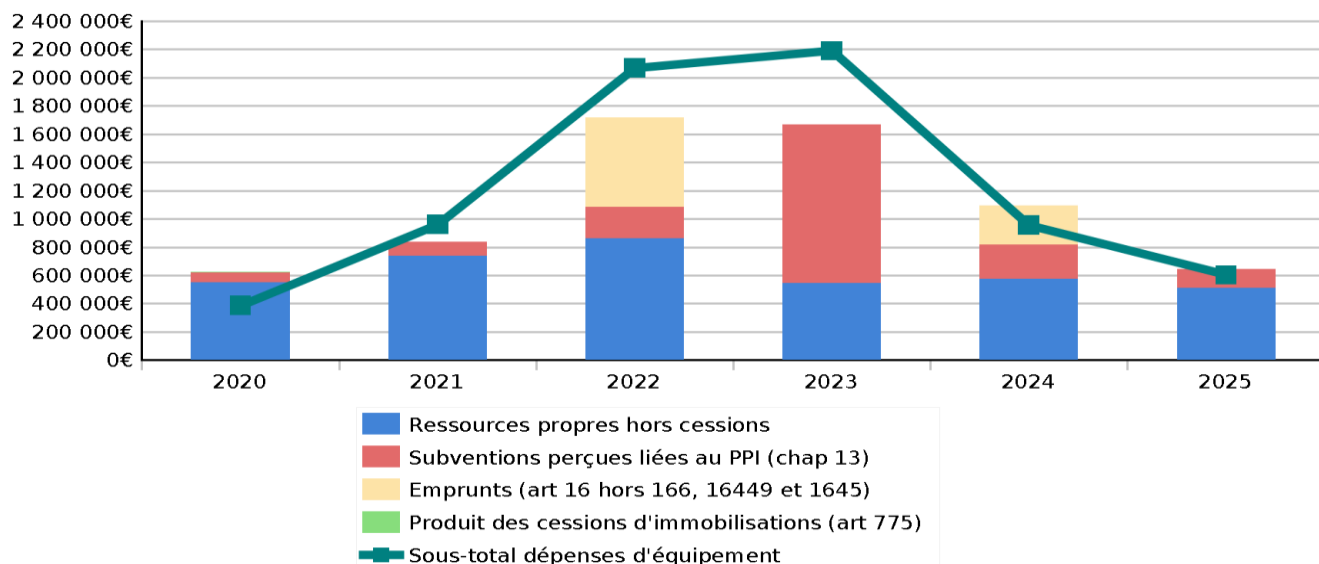
Le financement.

Le tableau ci-dessous présente le plan de financement de l'investissement. Les cessions d'immobilisation sont rajoutées dans le plan de financement. Pour rappel, l'affectation du résultat peut également intervenir partiellement pour financer l'investissement.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Epargne nette (a)	519 143	531 777	642 445	258 052	405 533	396 112
FCTVA (b)	0	192 621	204 860	272 368	156 940	98 865
Autres recettes (c)	29 017	14 224	13 880	14 224	14 224	14 224
Produit de cessions (d)	3 400	0	0	0	0	0
Ressources financières propres e = (a+b+c+d)	551 560	738 622	861 186	544 644	576 697	509 201
Subventions perçues (liées au PPI) (f)	71 246	98 911	222 947	1 123 645	240 566	133 158
Emprunts (art 16 hors 166 et 16449) (g)	0	0	630 000	0	279 110	0
Financement total h = (e+f+g)	622 806	837 533	1 714 133	1 668 289	1 096 373	642 359
Résultat de l'exercice	224 076	-124 440	-353 678	-522 228	137 895	37 910

Un résultat négatif diminuera le fonds de roulement, et servira à financer une partie de l'investissement. La collectivité devra surveiller à ne pas le faire diminuer de manière trop importante afin de garder des marges de manœuvre. Un résultat positif l'augmentera permettant ainsi de reconstituer un fonds de roulement qui pourra être utilisé pour des investissements futurs.

Répartition du financement de l'investissement



12 – LES RATIOS.

Ci-dessous le tableau des ratios obligatoires issus de la loi A.T.R

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Ratio 1	667	694	691	791	774	795
Ratio 2	238	262	269	286	296	306
Ratio 3	830	859	890	889	908	930
Ratio 4	105	263	565	547	262	165
Ratio 5	233	216	363	337	390	364
Ratio 6	327	340	348	358	369	380
Ratio 7	60,42 %	59,22 %	60,83 %	54,74 %	57,04 %	56,69 %
Ratio 9	82,91 %	83,06 %	80,29 %	92,05 %	87,77 %	88,34 %
Ratio 10	12,63 %	30,6 %	63,43 %	61,52 %	28,84 %	17,75 %
Ratio 11	28,11 %	25,11 %	40,79 %	37,91 %	43 %	39,13 %

Ratio 1= Dépenses réelles de fonctionnement / population

Ratio 2= Produit des impositions directes / population

Ratio 3= Recettes réelles de fonctionnement / population

Ratio 4= Dépenses d'équipement brut / population

Ratio 5= Encours de la dette / population

Ratio 6= Dotation globale de fonctionnement / population

Ratio 7= Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement

Ratio 9= Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement

Ratio 10= Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement

Ratio 11= Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement

13 – LES RESSOURCES HUMAINES.

13.1 – Structure et évolution des effectifs.

PROGRESSION DES EFFECTIFS AU BUDGET PRIMITIF DE 2019 A 2022

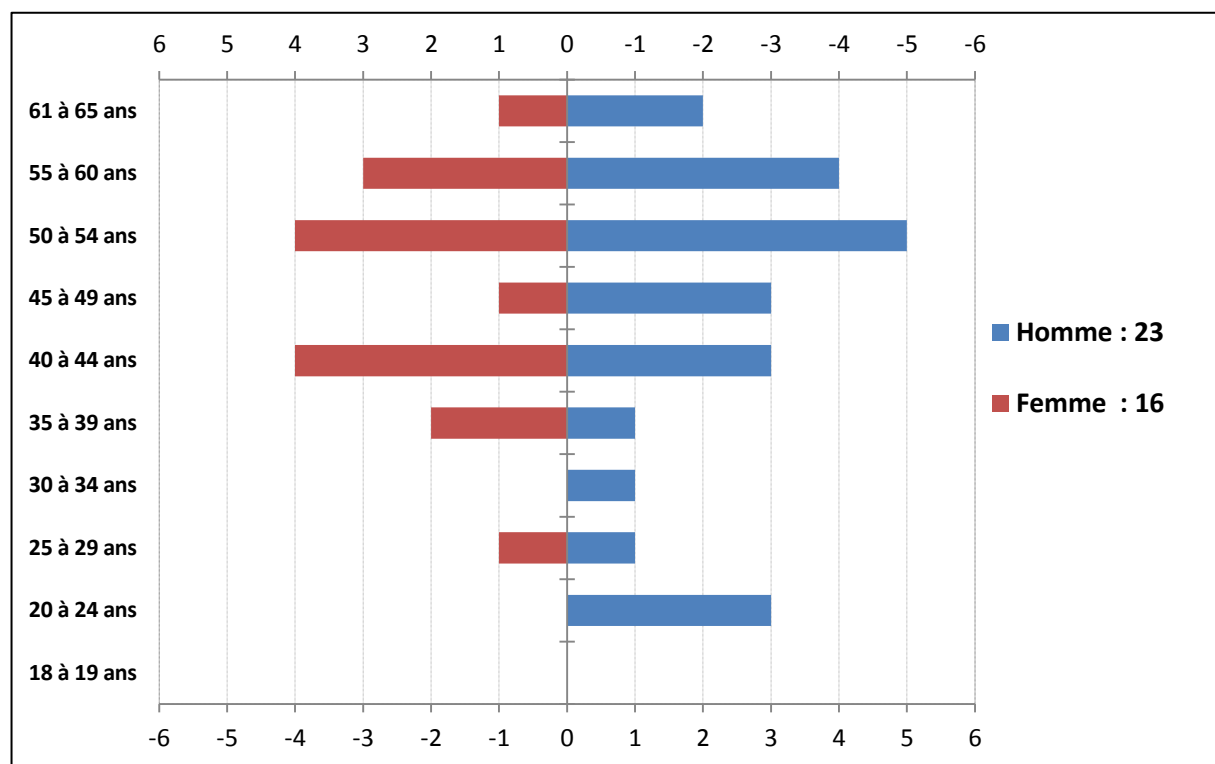
Filières	Cadres d'emplois	CAT	Grades	EFFECTIF 2019	EFFECTIF 2020	EFFECTIF 2021	ANNÉE 2022	
							EFFECTIF	ETP
FILIÈRE ADMINISTRATIVE	Attachés	A	Attaché Principal	0	0	1	1	1
		A	Attaché	2	2	1	1	1
	Secrétaires de mairie	A	Secrétaire de mairie	1	1	1	0	/
	Rédacteurs	B	Rédacteur	1	1	1	1	0,49
	Adjoints Administratifs	C	Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} classe	4	1	1	1	1
		C	Adjoint Administratif principal 1 ^{ère} classe	0	3	3	3	3
		C	Adjoint Administratif	3	1	1	2	1,29
TOTAL FILIÈRE ADMINISTRATIVE				12	9	9	9	7,78
FILIÈRE TECHNIQUE	Techniciens	B	Technicien principal 1 ^{ère} classe	1	1	1	1	1
		B	Technicien principal 2 ^{ème} classe	0	0	0	0	/
		B	Technicien	0	0	0	0	/
	Agents de maîtrise	C	Agent de maîtrise principal	3	2	1	1	0,80
		C	Agent de maîtrise	1	1	2	2	2
	Adjoints techniques	C	Adjoint Technique principal 1 ^{ère} classe	4	6	6	5	5
		C	Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe	10	9	9	6	5,52
	C	Adjoint Technique	12	9	10	10	9,71	
TOTAL FILIÈRE TECHNIQUE				31	28	29	25	24,03
FILIÈRE POLICE MUNICIPALE	Agent de Police	C	Brigadier Chef Principal	1	1	0	1	1
		C	Gardien Brigadier	0	0	2	0	/
TOTAL FILIÈRE POLICE MUNICIPALE				1	1	2	1	1
Adjoint technique 2 ^{ème} classe Non titulaire (contractuel)				6	6	5	5	3,64
TOTAL ANNUEL AU 31 DECEMBRE				50	44	45	40	36,45

Les agents titulaires représentent à la date du 31 Décembre 2022, 88 % de l'effectif, soit 35 agents, soit un équivalent taux plein de 32,81%.

La filière technique représente avec 25 agents, soit 71 % de l'effectif titulaire.

La catégorie C demeure largement majoritaire. Le rapport hommes/femmes est le suivant : 59 % hommes et 41 % femmes.

PYRAMIDE DES ÂGES : pour mémoire l'âge légal de départ à la retraite est fixé à 62 ans.



La pyramide des âges des agents de la commune nous indique que 19 agents (soit 48,72%) ont 50 ans et plus contre 25 agents en 2021 (soit 55,55) .

➔ **Caractéristiques des ressources humaines :**

L'année 2022 a été marquée par :

- 6 départs à la retraite dont 5 de la filière technique et 1 de la filière administrative
- la pérennisation de 4 postes d'agents contractuels en poste d'agents titulaires.
- le recrutement de 2 agents contractuels aux services techniques
- 1 départ pour mutation

La commune a également eu recours à des emplois non permanents (contractuels), parmi lesquels il faut distinguer :

- 1) Les remplacements, pour des agents recrutés lors des congés maladie des agents permanents,
- 2) Les agents recrutés dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité ou besoin saisonnier notamment au service environnement en période estivale.

➔ **Perspectives des ressources humaines :**

La prévision des charges de personnels pour l'année 2023 s'élève à 1 601 367 €. Cette prévision prend notamment en compte les éléments suivants :

- 1) La progression « naturelle » des fonctionnaires (évolution du Glissement Vieillesse Technicité),
- 2) Le recrutement d'un agent ASVP, 1 agent contractuel en remplacement d'un départ en retraite
- 3) Le recrutement d'agents saisonniers en fonction des nécessités de service,
- 4) La part de remboursement de salaires de 2 chargés de mission PVD,
- 5) Une provision pour le remplacement éventuel d'agents à la Résidence Autonomie « le Cœur d'Isigny »,
- 6) La revalorisation du SMIC au 1^{er} Janvier 2023,
- 7) La revalorisation des grilles indiciaires dans le cadre du PPCR (Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations),
- 8) Le relèvement du régime indemnitaire à hauteur de 2 % pour l'ensemble des agents bénéficiaires.

En 2023, 2 départs à la retraite sont prévus (2 agents de la filière technique à temps complet).

1 agent est actuellement en formation dans le cadre d'une reconversion professionnelle.

13.2 – Rémunération et temps de travail.

La Rémunération :

La rémunération des agents se décompose d'éléments obligatoires, fixés par le statut, qui s'imposent à l'employeur :

- Le traitement indiciaire qui découle de l'indice détenu par l'agent en fonction de son grade (nombre de points attaché à l'indice multiplié par la valeur du point d'indice) ;
- Le supplément familial de traitement qui dépend du nombre d'enfants de l'agent, de son temps de travail et de son indice ;
- Les charges patronales dont les taux sont fixés par décret.

S'ajoutent des éléments accordés de droits comme la Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI), qui relèvent des missions occupées par l'agent, d'astreinte, la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA).

Quant au régime indemnitaire de la collectivité, il se compose de l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) attribuée aux agents titulaires, stagiaires et contractuels de droit public exerçant les fonctions des cadres d'emplois des attachés, secrétaires de mairie, rédacteurs, techniciens, agents de maîtrise, adjoints administratifs, les adjoints techniques.

Dans l'attente du décret d'application relatif au RIFSEEP, les agents relevant de la filière police municipale continuent de bénéficier d'une prime de risque égale à 20 % du traitement brut, de l'indemnité d'Administration et de Technicité.

Les avantages :

- Les avantages en nature « logement » : un agent assurant le gardiennage d'un site municipal et logé par nécessité absolue de service déclare un avantage en nature « logement ».
- Les agents bénéficient également d'un panel d'aides (prestations sociales, culturelles ou de loisirs) accordée par le Comité National d'Action Sociale (CNAS) organisme auquel la commune est adhérente.
- Mutuelle : Participation de l'employeur à la complémentaire santé dans le cadre d'un contrat de labellisation.

Le Temps de travail :

Le décompte du temps de travail s'opère, pour un agent à temps complet sur la base de 1 600 heures annuelles de travail effectif auxquelles sont venues s'ajouter 7 heures au titre de la journée de solidarité, soit un total de 1 607 heures.

CONCLUSION.

Les orientations budgétaires présentées dans le présent rapport serviront de base à l'élaboration du budget primitif 2023 qui sera présenté en conseil municipal du 11 Avril prochain. Il est important de contrôler nos dépenses de fonctionnement afin de poursuivre notre politique d'investissements sur la commune nouvelle.

Dans le contexte où le coût de l'énergie explose, il est essentiel que des investissements soient réalisés sur les bâtiments publics de la commune construits il y a plusieurs décennies, à une époque où le coût de l'énergie était faible. Conçus avec une isolation thermique de mauvaise qualité, il est donc indispensable d'engager un programme de rénovation thermique, énergétique de ces bâtiments.

Dans le cadre de Petites Villes de Demain (PVD), la communauté de communes Isigny Omaha Intercom a mis en place une étude pré-opérationnelle d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH). Cette étude a pour objectif d'obtenir des données exhaustives sur le volet habitat des cinq communes PVD afin d'identifier les atouts et les faiblesses du territoire et notamment en matière de logement.

Malgré un contexte délicat, la restitution de cette étude permettra à la commune dans le cadre de PVD de mettre en place les outils pour favoriser l'attractivité et la dynamique économique de la commune.

L'année 2023 verra la création d'un nouveau service public ouvert à la population. En effet, face aux tensions observées au niveau national en matière d'obtention des titres d'identité, le ministère de l'intérieur a décidé de doter certaines communes supplémentaires de dispositifs de recueils (DR). La commune lauréate au programme PVD a donc été retenue et verra ce nouveau dispositif mis en place dans les prochaines semaines au sein des services administratifs de la commune.

Le contexte de crise n'entame pas la volonté de poursuivre notre politique d'investissements sur la commune nouvelle. L'année 2023 sera marquée par les nécessaires mesures de sobriété avec un niveau d'investissements important utile à la transition énergétique et à la qualité de vie et un taux de fiscalité inchangé.

L'ensemble des choix faits pourra être amené à évoluer pour les années suivantes au regard des fluctuations de la situation nationale et internationale.

BUDGETS ANNEXES

PROGRAMME DE TRAVAUX D'INVESTISSEMENT RÉALISÉS EN 2022

BA ADMINISTRATIFS – Nomenclature M14

LOTISSEMENT LE PIED DE POULAIN (HT) :

6 parcelles (lots 9-13-14-18-20-) ont été vendues sur l'exercice 2022.

La vente de la parcelle du lot a été signée mais non comptabilisée sur le budget 2022.

Sur la 1^{ère} tranche du lotissement Le Pied de Poulain seul reste proposé à la vente le macro lot d'une surface de 2402 m2.

CAMPING LE FANAL (TTC) : Néant

CINEMA LE CLUB (HT) : Néant

BUDGET INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX – Nomenclature M4

PORT DE PLAISANCE (HT): Néant

Résiliation anticipée de la délégation de service public accordée par arrêté préfectoral du 25 Juin 1980 et d'exploitation du Port d'Isigny-sur-Mer au 31 Décembre 2022.

BUDGET INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX – Nomenclature M49

SERVICE DE L'EAU (HT): 91 K€

- Remplacement conduite AEP Rue Jean Moulin (Marché SITPO) solde :	66 922 €
- Mises aux normes de poteaux incendie :	5 784 €
- Travaux de sectorisation diagnostic amiante HAP La Tonnellerie :	320 €
- Achat et pose groupe pompage immergé forage du haras :	17 030 €
- Achat pompe à eau :	324 €
- Achat tête de tirage :	 1 101 €

BUDGETS ANNEXES

TRAVAUX D'INVESTISSEMENT- PROSPECTIVE 2023

BA ADMINISTRATIFS – Nomenclature M14

LOTISSEMENT LE PIED DE POULAIN (HT) :

Le cabinet SA2E, maître d'œuvre procède actuellement à l'analyse des offres transmises en vue du lancement des travaux de viabilisation de la 2^{ème} tranche du lotissement comprenant 20 lots.

Détail des offres en cours d'analyses :

Lot 1 : Travaux de VRD : 4 offres

Lot 2 : tranchées techniques – réseaux souples et espaces verts : 5 offres

Lot 3 : Espaces verts : 1 offre

Lot 4 : Contrôles : 1 offre

A ces montants de travaux viendront s'ajouter les frais annexes correspondants aux dépenses suivantes :

- Frais de géomètre
- Coordonnateur SPS
- Sdec Energie : raccordement électrique
- Gaz : raccordement

CAMPING LE FANAL (TTC) : Néant

CINEMA LE CLUB (HT) :

Le budget 2023 sera essentiellement un budget de fonctionnement, aucun travaux d'investissement n'étant prévus au cours de cet exercice.

Pour information, le solde disponible par la commune au titre du soutien financier du CNC s'élève à 15 278 € au 8 Mars 2023

SERVICE DE L'EAU (HT):

Le projet de budget du Service des Eaux 2023 a été établi hors consommation laiterie coopérative et commune d'Osmanville.

➔ tarifs applicables au 1^{er} janvier 2023 :

- 1,20 € HT le m3 pour le tarif normal
- 1,20 € HT le m3 pour le tarif professionnel
- 1,05 € HT le m3 pour le tarif gros consommateurs
- 52,14 € HT pour la part fixe annuelle

Travaux d'investissements prévisionnels :

Poursuite Diagnostic réseau AEP : 17 716 €

AMO : Mise en place compteurs sectorisation sur réseau AEP : 7 700 €

Travaux de sectorisation – Marché SITPO : 98 694 €

Télégestion sur sectorisation 3 débitmètres 4 compteurs (en attente devis estimatif)

Travaux de modernisation après sectorisation : 23 000 €

Travaux Venelle du Grand Marais (conduite du Caïeu au Pont aux vaches) : 21 474 €

Renouvellement canalisations AEP Tour du Pin – Rue Abreuvoir – Rue du stade – impasse beauséjour – Rue du 8 Juin – Place de Gaulle (marché CISE TP) : 100 791 €

Travaux canalisation AEP Rue du Brésil (Géville à l'ancien lavoir) : 70 000 €

Travaux canalisation AEP Quai Surcouf : 150 520 €

Suppression de branchements en plomb : enveloppe à prévoir estimée à 70 000 € (Hors Rue de la Vallée d'Aure)

Un emprunt destiné à financer les travaux Rue du Brésil et Quai Surcouf devra être réalisé.